



**TECHNOLOGIES D-BOX INC.**  
**(la « Société »)**

**NOTICE ANNUELLE**

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2024

**Le 30 mai 2024**

---

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

TABLE DES MATIÈRES .....	2	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions .....	26
GÉNÉRALITÉS .....	2	Conflits d'intérêts .....	26
MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE.....	2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT .....	27
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ .....	3	Charte du comité d'audit .....	27
Nom, adresse et constitution .....	3	Composition du comité d'audit .....	27
Liens intersociétés .....	3	Formation et expérience pertinentes .....	27
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ .....	4	Politiques et procédures d'approbation préalable .....	28
Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices .....	4	Honoraires de l'auditeur indépendant externe .....	28
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ .....	5	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI .....	28
Disposition Générale .....	5	Poursuites .....	28
CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) .....	12	Application de la loi .....	28
FACTEURS DE RISQUE .....	16	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....	29
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS .....	21	AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES .....	29
STRUCTURE DU CAPITAL .....	21	CONTRATS IMPORTANTS.....	29
Description générale de la structure du capital .....	21	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	30
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....	22	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	30
Cours et volume des opérations .....	22	ANNEXE A CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC. ....	31
Placements antérieurs .....	22		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....	23		
Nom, poste et titres détenus .....	23		

---

## **GÉNÉRALITÉS**

---

La présente notice annuelle est datée du 30 mai 2024. Sauf indication contraire, les renseignements qu'elle renferme sont établis en date du 31 mars 2024 et tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

---

## **MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE**

---

Certains renseignements figurant dans cette notice annuelle pourraient constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs peuvent notamment inclure des énoncés au sujet de la Société, de ses projets, ses activités, ses objectifs, ses opérations, sa stratégie, ses perspectives commerciales, ses résultats financiers et de sa situation financière ou des hypothèses sous-jacentes à ceux-ci. Dans la présente notice annuelle, les expressions telles que « pouvoir », « probable », « croire », « prévoir », « s'attendre », « avoir l'intention », « planifier », « estimer » et des expressions similaires, leur mode conditionnel ou futur, et leur forme négative, servent à désigner des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne sauraient être interprétés comme une garantie d'un rendement ou de résultats futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ce rendement futur se matérialisera ni comment ou à quel moment il pourra se matérialiser. Du fait même de leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses qui donnent lieu à la possibilité que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans ces énoncés prospectifs. Aucune garantie ne peut être donnée que les événements prévus par les énoncés prospectifs se produiront, y compris, mais sans s'y limiter, ses projets, ses activités, ses objectifs, ses opérations, sa stratégie, ses perspectives commerciales, ses résultats financiers et sa situation financière.

Les énoncés prospectifs sont présentés dans cette notice annuelle en vue de donner des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres parties de mieux comprendre le contexte dans lequel la Société exerce ses activités. Toutefois, les lecteurs sont mis en garde du fait que ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les renseignements alors disponibles et/ou sur les croyances de bonne foi de la direction à l'égard d'événements futurs. Ils sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs imprévisibles connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de D-BOX.

Les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes de la Société exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs comprennent notamment, mais sans s'y limiter : dépendance à l'égard des fournisseurs; conditions politiques, sociales et économiques; concentration des clients; performance du contenu; accès au contenu; risque de crédit; alliances stratégiques; concurrence; standardisation de la technologie; besoins futurs en capitaux; endettement; crises sanitaires mondiales; réseau de distribution; taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain; garantie, rappels et poursuites; dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail; juridique, règlementaire et litiges; propriété intellectuelle; gestion et sécurité de l'information; et risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Ces éléments et d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des attentes exprimées ou sous-entendues dans les énoncés prospectifs sont décrits à la section intitulée « Facteurs de risque » dans cette notice annuelle. Sauf si les lois canadiennes en valeurs mobilières l'exigent, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif contenu dans cette notice annuelle pour tenir compte de renseignements nouveaux, d'événements ou de circonstances subséquents ou pour toute autre raison.

La Société met en garde les lecteurs que les risques énumérés ci-dessus ne sont pas les seuls susceptibles de la toucher. D'autres risques et incertitudes, pour l'instant non connus de la Société ou que celle-ci juge négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

---

## ***STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ***

---

### **NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION**

D-BOX Audio inc. (« **D-BOX Audio** ») a été constituée le 15 décembre 1992 en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec, sous la dénomination 2967-8141 Québec inc. Le 16 février 1994, ses statuts ont été modifiés afin de changer sa dénomination sociale à D-BOX Audio inc. Le 1<sup>er</sup> septembre 2000, toutes les actions émises et en circulation de D-BOX Audio ont été acquises par Altitude Venture Capital Corporation/Corporation de capital de Risque Altitude (« **Altitude** »), une société de capital de démarrage inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX, par une prise de contrôle inversée. En date du 1<sup>er</sup> avril 2011, la Société a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse de Toronto.

Altitude a été constituée le 19 juin 1998 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. À la suite de la prise de contrôle inversée de D-BOX Audio, les statuts d'Altitude ont été modifiés le 22 novembre 2000 afin de changer la dénomination sociale pour D-BOX Technologies Inc./Technologies D-BOX inc. D-BOX Audio a été dissoute le 30 août 2001 et ses actifs et son exploitation ont été transférés à sa compagnie mère.

### **LIENS INTERSOCIÉTÉS**

La Société a deux (2) filiales. D-BOX USA Inc. (« **D-BOX USA** »), a été constituée en vertu des lois de l'État du Delaware le 16 mai 2006 et est une filiale à 100% de la Société. À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, dans la présente notice annuelle, les termes « D-BOX » et la « Société » désignent collectivement Technologies D-BOX Inc. et D-BOX USA.

---

## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

---

### HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a estimé qu'une nouvelle souche de coronavirus, renommée ultérieurement COVID-19, pouvait être qualifiée de pandémie. Les restrictions imposées par les gouvernements et les fermetures obligatoires des entreprises non essentielles en réponse à la pandémie de la COVID-19 ont causé d'importantes perturbations à la capacité de la Société à générer des revenus au cours des exercices 2021 et 2022. Au cours de l'exercice 2023, par contre, les secteurs du cinéma en salle, du parc thématique et du loisir ont progressivement repris leurs activités à un niveau pré-pandémique, alors que les mesures d'urgence supplémentaires pour atténuer la propagation du virus, telles que les restrictions de capacité, les confinements et la distanciation sociale, ont été levées par les autorités compétentes à travers le monde.

En juillet 2020, la Société a conclu une entente définitive avec la Banque Nationale du Canada (« **BNC** ») concernant l'octroi d'une marge de crédit d'un montant de 4 millions de dollars pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société (la « **Marge de Crédit BNC** »). Cette Marge de Crédit BNC est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,50 %, et est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine.

Parallèlement, la Société a aussi conclu une entente définitive avec la Banque de développement du Canada (« **BDC** ») concernant l'octroi d'un crédit de fonds de roulement sous forme d'un prêt commercial d'un montant de 2 millions de dollars. La Société a conclu un amendement avec la BDC en juillet 2023 qui prévoit le remboursement en versements mensuels de capital de 20 000 \$, arrivant à échéance en juin 2028. Le prêt est garanti par une hypothèque de second rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine.

Le 4 mars 2021, la Société a clôturé un placement public commercialisé aux termes duquel elle a émis 44 275 000 unités au prix de 0,13 \$ l'unité pour un produit brut total de 5 755 750 \$, y compris l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant d'acquérir 5 775 000 unités supplémentaires au prix d'offre. Chaque unité consistait en une action ordinaire de catégorie A de D-BOX et un bon de souscription d'action ordinaire de catégorie A (un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription conférait à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de catégorie A de D-BOX à un prix d'exercice de 0,16 \$ en tout temps jusqu'au 4 mars 2023.

Le 26 avril 2021, la Société a annoncé la nomination de Jean-Pierre Trahan à titre de membre du conseil d'administration de la Société et de son comité d'audit.

En juillet 2021, la Société a annoncé qu'elle avait fait l'objet d'une cyberattaque par rançongiciel visant ses systèmes informatiques. Le logiciel malveillant employé dans le cadre de l'attaque a encrypté des données électroniques logées dans le réseau de la Société. La Société a annoncé en août 2021 le report du dépôt des rapports financiers pour le premier trimestre clos le 30 juin 2021 (les « **Rapports financiers** ») et l'émission d'une interdiction d'opérations limitée aux dirigeants (le « **IOLD** ») en vertu de l'Instruction générale 12-203 relative à l'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants. Conformément à l'IOLD, le chef de la direction, le chef des finances et tous les administrateurs de la Société ne pouvaient effectuer d'opérations sur les titres de la Société jusqu'à ce que la Société dépose les Rapports financiers et que l'*Autorité des marchés financiers* révoque l'IOLD, ce qui a eu lieu le 8 septembre 2021.

En septembre 2021, la Société a conclu une entente de prêt avec la BNC dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (« **PCSTT** ») offert par la BDC. Le prêt est une facilité de crédit non rotatif de 1 000 000 \$ basée sur une période d'amortissement linéaire de 10 ans avec un taux d'intérêt de 4 % à échéance le 7 septembre 2024 (le « **Prêt PCSTT** »). Les modalités de remboursement du Prêt PCSTT sont les suivantes : intérêts seulement pour la première année, et capital et intérêts pour les années subséquentes. Le Prêt PCSTT est garanti par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine, et est garanti par la BDC.

En décembre 2021, Ève Laurier a démissionné du conseil d'administration de la Société et Zrinka Dekic s'est jointe au conseil d'administration.

En janvier 2022, la Société a annoncé la nomination de Karen Mendoza au poste de vice-présidente, ventes – divertissement commercial de la Société. Elle a ensuite été nommée à titre de vice-présidente, ventes en octobre 2022.

En octobre 2022, la Société a annoncé la nomination de Sébastien Boire Lavigne au poste de vice-président, technologie, et en mai 2023 au poste de chef des technologies de la Société.

En octobre 2023, la Société a signé un nouvel accord amendé avec la BNC afin, entre autres, d'augmenter le montant total de la Marge de Crédit BNC de 4 000 000 \$ à 5 500 000 \$ et de modifier la date d'échéance du prêt PCSTT du 7 septembre 2024 au 30 septembre 2025.

En août 2023, la Société a annoncé la création d'un comité d'examen stratégique, composé uniquement d'administrateurs indépendants, chargé d'examiner les options stratégiques qui pourraient s'offrir à D-BOX et leurs incidences respectives, et de procéder à un processus d'examen stratégique formel dans le but d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires et les parties prenantes. En février 2024, la Société a annoncé la conclusion de son processus d'examen formel.

En janvier 2024, la Société a annoncé le départ, le 31 mars 2024, de son chef des finances, David Montpetit. En avril 2024, la Société a annoncé la nomination de son nouveau chef des finances, Joshua Chandler. L'expérience récente de M. Chandler a été acquise chez Cook It, Aimia, Gildan et Fairstone Bank of Canada.

---

## ***DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ***

---

### **DISPOSITION GÉNÉRALE**

Le siège social de la Société est situé au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), J4G 1R7. Au 31 mars 2024, D-BOX comptait 100 employés comparativement à 97 au 31 mars 2023.

Pionnière dans son domaine d'activités, la Société développe et perfectionne des systèmes haptiques sophistiqués depuis deux décennies. Forte de ses aptitudes et innovations technologiques considérables, D-BOX estime s'imposer en tant qu'une des références mondiales dans la création et la conception de systèmes haptiques immersifs pour divers marchés.

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes haptiques composés d'un logiciel (code haptique programmé par ordinateur) et de matériel (actuateurs électromécaniques et contrôleur). Ces systèmes sont destinés : (A) au segment commercial (qui comprend (i) le marché du divertissement commercial, qui regroupe les salles de cinéma, parcs d'attractions, arcades, musées, planétariums, et centres de divertissement, (ii) le marché de la simulation et formation ainsi que (iii) le marché de la simulation de course), et (B) au segment du divertissement à domicile (qui comprend les sièges de jeu vidéo et les systèmes haptiques de divertissement à domicile pour des films, séries télévisées, de la musique, de la relaxation et des expériences immersives en réalité virtuelle ainsi que de l'équipement de simulation de course).

La Société a pris la décision stratégique de prioriser le développement du segment commercial, et plus particulièrement les marchés du cinéma en salle, de la simulation et formation, et de la simulation de course, en raison de son potentiel de croissance mais aussi de la maturité des produits D-BOX sur le marché. Les produits haptiques de D-BOX offrent une grande précision, une durabilité et une évolutivité pour tout type d'application, et c'est précisément ce que recherchent les clients commerciaux pour leur entreprise. Entre-temps, la Société a considérablement réduit sa présence dans le segment du matériel de jeu et du divertissement à domicile et a réaffecté les ressources de ce segment.

Avec cette technologie unique et brevetée, D-BOX génère des effets haptiques programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel qui sont dirigés vers un système haptique intégré dans une plateforme, un siège ou tout autre produit. Ces effets haptiques programmés par ordinateur (le « **Code Haptique D-BOX** ») sont codés par une équipe de designers professionnels du domaine de l'haptique œuvrant au siège social de la Société à Montréal, et aux bureaux de Los Angeles Distribution & Broadcasting (LADB) à Los Angeles (Californie). Le Code Haptique D-BOX est précisément synchronisé avec le contenu linéaire (comme les films, les séries télévisées et la musique enregistrée), ou il est intégré à un jeu, une application ou un logiciel lorsque le contenu est interactif.

Selon l'étude de marché « *Haptics – Global Market Trajectory & Analytics* » menée par Research and Markets<sup>1</sup>, il est prévu que le marché mondial de l'haptique représente environ 28,1 G\$ US d'ici 2026, avec un taux de croissance annuel composé global de 12,7 %.

## Segment commercial

Le segment commercial comprend (i) le marché du divertissement commercial, qui regroupe des projets liés aux salles de cinéma, aux parcs d'attractions, aux arcades, aux musées, aux planétariums, et aux centres de divertissement, (ii) le marché de la simulation et formation ainsi que (iii) le marché de la simulation de course. D-BOX vend ses produits aux équipementiers d'origine (« OEM »), intégrateurs et revendeurs à valeur ajoutée qui intègrent les produits D-BOX à leurs propres produits.

Divertissement commercial	Simulation de course	Simulation et formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cinémas en salle</li> <li>▪ Parcs d'attractions</li> <li>▪ Centres de divertissement</li> <li>▪ Arcades</li> <li>▪ Musées</li> <li>▪ Planétariums</li> <li>▪ Réalité virtuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centres de divertissement</li> <li>▪ Évènements de course</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Simulateurs de vol</li> <li>▪ Équipements lourds</li> <li>▪ Automobile</li> <li>▪ Défense</li> <li>▪ Bien-être</li> <li>▪ Réalité virtuelle</li> </ul>

Selon l'étude de marché « *Operator Training Simulator Market* »<sup>2</sup>, de Global Market Insights, Inc., la valeur projetée du marché de la simulation et de la formation sera d'environ 20 milliards de dollars US d'ici 2027.

Les stratégies de la Société visant à augmenter les ventes sur le segment du divertissement commercial et celui de la simulation et formation sont les suivantes : (i) augmenter le nombre de partenariats, y compris les équipementiers d'origine, les intégrateurs et les revendeurs à valeur ajoutée; (ii) augmenter les revenus par partenaire; (iii) trouver de nouvelles applications pour sa technologie haptique; et (iv) développer de nouveaux produits.

### Divertissement commercial

D-BOX propose ses produits et services au marché du cinéma en salle directement et par l'intermédiaire de distributeurs.

La Société a établi des relations privilégiées et a développé une forte crédibilité auprès des principaux studios aux États-Unis, en Europe, en Chine, en Inde et ailleurs dans le monde afin d'offrir aux salles de cinéma le Code Haptique D-BOX pour un plus grand éventail de contenu. D-BOX est d'avis que les films à succès combinés à une expérience haptique ont un effet direct sur le nombre de billets D-BOX vendus et les revenus de box-office par salle équipée de systèmes D-BOX.

De 2009 jusqu'à environ 2016, la Société a principalement offert un siège de cinéma entièrement intégré qui incorporait une base haptique dans un siège de cinéma conventionnel. Ces sièges de cinéma étaient assemblés par D-BOX. Depuis 2016, la Société a concentré ses efforts sur l'adaptation de la base haptique à différentes marques de sièges inclinables afin de répondre à une demande croissante des exploitants de salles de cinéma pour transformer des auditoriums conventionnels en auditoriums équipés de sièges inclinables « VIP ». Les exploitants de salles de cinéma peuvent maintenant commander des fauteuils de leurs fabricants préférés et faire intégrer les systèmes haptiques D-BOX dans ces fauteuils, soit dans les locaux des fabricants, soit dans l'auditorium où l'expérience D-BOX sera offerte.

La configuration des sièges D-BOX dans un auditorium est entièrement modulable : ils peuvent être installés dans quelques rangées sélectionnées d'un auditorium pour créer une section « VIP », ou l'auditorium peut être entièrement équipé de sièges D-BOX. De plus, les exposants peuvent choisir d'équiper plusieurs auditoriums au sein d'un même complexe. Il convient de noter que chaque siège D-BOX a un numéro et est réservé au client qui achète un billet D-BOX.

<sup>1</sup> <https://www.globenewswire.com/news-release/2022/02/07/2379811/28124/en/Global-Haptics-Market-Worth-28-1-Billion-by-2026-Insights-Into-the-Key-Market-Trends-Drivers-and-Challenges.html>

<sup>2</sup> (en anglais) <https://www.gminsights.com/industry-analysis/operator-training-simulator-market>

Selon les données internes de D-BOX, 4,6 millions de billets de cinéma ont été vendus aux cinéphiles qui ont pu vivre l'expérience du système haptique D-BOX dans les salles de cinéma au cours de l'année calendaire 2019, soit avant que la pandémie de COVID-19 ne frappe le marché du cinéma en salle. Au total, environ 4,75 millions de billets D-BOX ont été vendus au cours de l'année civile 2022, et 5,24 millions de billets D-BOX ont été vendus au cours de l'année civile 2023. Il y avait 214 177 écrans de cinéma dans le monde en 2023 selon OMDIA.

Aujourd'hui, la Société est fière d'avoir établi des relations commerciales durables avec plusieurs grandes chaînes de cinémas dans le monde, telles que Cineplex Entertainment (Canada), Cinemark (États-Unis et Amérique latine), Hoyts Cinemas (Australie et Nouvelle-Zélande), Cinesa, une filiale du groupe Odeon Cinemas (Espagne), Kinopolis (Allemagne), Golden Screen Cinemas (Malaisie), Golden Harvest (Hong-Kong) et Ambassador Theatres (Taiwan).

En avril 2024, la Société a annoncé que Cinemark avait décidé d'étendre son empreinte D-BOX en installant des sièges inclinables haptiques D-BOX dans 50 auditoriums Cinemark supplémentaires d'ici la fin de 2024. En septembre 2022, la Société avait annoncé l'installation de sièges inclinables haptiques D-BOX dans 36 écrans Cinemark supplémentaires.

En plus de ce qui précède, D-BOX a une forte présence dans le segment du divertissement thématique grâce à des partenaires de longue date tels que Triotech Amusement Inc. (« **Triotech** ») et LAI Games.

Triotech, un chef de file mondial qui crée et commercialise des attractions offrant des expériences immersives et multisensorielles aux parcs thématiques et aux centres de divertissement, a lancé le Storm VR Ride qui fonctionne avec des actuateurs D-BOX. Il s'agit de l'un des premiers jeux interactifs à deux joueurs fonctionnant avec des pièces de monnaie. En 2022, LAI Games a mis à jour son jeu de réalité virtuelle (« **VR** ») le plus vendu dans le segment des centres de divertissement familial en lançant les Lapins Crétins Virtuels : The Big Ride Ultra HD. De plus, D-BOX aide les développeurs à concevoir des jeux passionnants sans surveillance, ce qui est la tendance actuelle de ce marché. Toutefois, D-BOX s'attend à une croissance moindre de ce marché au cours de l'année à venir, car la demande de certains opérateurs d'attractions et d'expériences s'oriente progressivement vers des actuateurs moins coûteux et moins précis, qui conviennent à leur activité.

Pour le marché du divertissement thématique, une récente étude de marché de *Polaris Market Research* prévoit que le marché mondial des divertissements basés sur la localisation devrait valoir 21,42 milliards de dollars d'ici 2028<sup>3</sup>.

Il est pertinent de souligner qu'une étude scientifique menée en 2019 en collaboration avec Tech3Lab de HEC Montréal a conclu que le système haptique de D-BOX aide à amoindrir le mal des transports généralement associé à la réalité virtuelle, et il renforce la sensation de présence, la mémorisation et le rappel.

La Société croit que le marché du divertissement entraîne une augmentation significative de la notoriété de la marque et constitue une excellente vitrine pour démontrer sa technologie au plus grand nombre de gens possible. Les clients qui font l'expérience des effets haptiques D-BOX dans un centre de divertissement commercial peuvent vouloir acheter un système de divertissement à domicile pour faire l'expérience des effets haptiques D-BOX dans le confort de leur maison.

## **Simulation et formation**

La quasi-totalité des produits de la Société qui sont destinés au segment de la simulation et formation sont vendus comme produits autonomes à des équipementiers d'origine et des intégrateurs qui se chargent d'intégrer les produits de D-BOX dans leurs propres produits qui sont par la suite commercialisés et distribués sous leurs marques respectives. D-BOX continue de concentrer ses efforts au développement de programmes de partenariats avec les équipementiers d'origine.

Au cours des vingt dernières années, la Société a développé plusieurs partenariats d'affaires avec des équipementiers d'origine et des intégrateurs, tels que Precision Flight Control, CM Labs Simulations, Simformation, True Course Simulations, Tenstar et Ryan Aerospace Australia, qui achètent des systèmes haptiques pour les intégrer dans leurs propres produits, étendant ainsi la portée de D-BOX vers de nombreux sous-marchés tels que la simulation de vol, les équipements lourds/grues, la conduite et la course automobile, et autres. De plus, la Société a développé des systèmes haptiques adaptés aux besoins des autres sous-marchés potentiels, tels que des actuateurs à plus longue course et des

---

<sup>3</sup> (en anglais) <https://www.polarismarketresearch.com/press-releases/location-based-entertainment-market>

systèmes haptiques modulaires comportant des degrés de liberté supplémentaires, qui permettent à D-BOX de cibler un éventail plus élargi de clients.

### ***Simulation de course***

Avec ses systèmes haptiques capables de reproduire les textures, la vitesse, les vibrations du moteur et le mouvement de la dynamique du véhicule, D-BOX a attiré l'attention de plusieurs partenaires de simulation de course tels que Advanced Simracing, Vesaro, VRX, Playseat, Trak Racer, RS Simulation, The Events House, et InSim qui ont tous choisi d'intégrer les systèmes haptiques D-BOX dans leurs simulateurs.

Témoignant de la crédibilité et de la réputation de D-BOX dans le marché de la simulation de course, D-BOX bénéficie de l'endossement exclusif et de la recommandation des produits haptiques D-BOX par la *Fédération Internationale de l'Automobile* (la « **FIA** »), l'organe directeur du sport automobile et de la mobilité.

En septembre 2021, la Société a annoncé une entente avec Adrenalin GmbH pour devenir le fournisseur exclusif de solutions haptiques pour tous les simulateurs de course automobile d'Adrenalin, incluant le DRSeven® créé pour Nürburgring eSports, le premier offrant six degrés de liberté destiné au eSports.

En novembre 2022, NASCAR a annoncé que D-BOX allait être un commanditaire officiel de la série internationale eNASCAR iRacing 2022. Au cours de cette compétition, les pilotes s'affrontent via iRacing.com, le partenaire de simulation officiel de NASCAR, qui fournit l'un des meilleurs portails de simulation de course en ligne et présente des répliques de différents circuits de course du monde entier, officiellement sanctionnées et numérisées au laser.

En novembre 2022, Kindred Concepts a également ouvert un nouveau centre de divertissement appelé F1 Arcade à Londres, en Angleterre. F1 Arcade offre une expérience immersive de simulation de course de Formule 1® à la fine pointe de la technologie, adaptée à un public de masse dans le cadre d'un accord de licence mondial unique avec la Formule 1. Grâce à la collaboration de Vesaro, ce site comprend 60 simulateurs de course équipés de systèmes D-BOX et répondant aux normes les plus strictes de la F1. Il est important de noter qu'il est prévu d'ouvrir jusqu'à 30 sites F1 Arcade à travers le monde au cours des cinq prochaines années.

En janvier 2023, D-BOX a obtenu les droits de licence de Mercedes-Benz et de Mercedes-AMG pour développer et commercialiser une plateforme de mouvement polyvalente ciblant les consommateurs et les concessionnaires automobiles. D-BOX a également établi un partenariat avec RSEAT, un fabricant européen de premier plan d'équipement de simulation de course, afin de produire une plateforme haptique multifonctionnelle de haute fidélité compatible avec tous les équipements de simulation de course de RSEAT (et la plupart des châssis d'autres fabricants d'équipement de simulation de course).

### **Marché du divertissement à domicile**

La Société a développé des relations d'affaires avec des partenaires de sièges de divertissement à domicile, tels que Jaymar, depuis plus de 20 ans. Ces partenaires achètent les produits haptiques de D-BOX et les intègrent à leurs propres sièges qui sont utilisés par les consommateurs dans les cinémas maison haut de gamme.

Dans le segment du divertissement à domicile, les actuateurs et les processeurs D-BOX ainsi que le Code Haptique D-BOX peuvent être utilisés dans une grande variété d'applications qui se prêtent bien à une expérience haptique. La Société produit des effets haptiques pour les films, les séries télévisées, les jeux vidéo, la musique, le contenu VR ainsi que le contenu de relaxation et bien-être.

Pour diverses raisons, la Société a considérablement réduit sa présence dans le segment du matériel de divertissement à domicile et de jeux et a réaffecté les ressources de ce segment.

### **Produits**

Les produits de la Société sont tous conçus au siège social de la Société à Montréal, dans la province de Québec, au Canada. Les actuateurs de D-BOX, l'un des composants clés des systèmes haptiques de D-BOX, sont assemblés par D-BOX. La

grande majorité des produits finis, tels que les fauteuils inclinables D-BOX pour les cinémas commerciaux ou à domicile, les simulateurs de course, l'équipement de simulation et de formation (y compris les simulateurs de machinerie lourde, de vol et militaires), les sièges de jeu et les plateformes, sont assemblés par des clients, des partenaires et des intégrateurs. Certains produits finis sont vendus sous la marque D-BOX, comme les sièges de cinéma en salle, ou sous la marque de clients, intégrateurs et partenaires, selon les besoins spécifiques des clients.

La technologie haptique de D-BOX, combinée avec les images et le son, renforce et confère une expérience immersive réaliste. Trois composantes produisent le mouvement synchronisé avec les images et le son :

- A. les effets haptiques logiciel, aussi appelés les Codes Haptiques D-BOX, sont programmés sous forme de piste, image par image, dans le cas d'un contenu linéaire, ou programmés sous forme de bibliothèque pour un contenu interactif, en fonction de la télémétrie spécifique du contenu.
- B. un processeur haptique (ou contrôleur haptique) servant d'interface entre le contenu (films, jeux vidéo, musique, bien-être, simulation et formation, expériences de réalité virtuelle) et l'actuateur de D-BOX. Ce dispositif peut reconnaître le contenu utilisé ou joué, quelle qu'en soit la source, et de l'associer au Code Haptique D-BOX approprié. Il permet ensuite aux actuators D-BOX d'être synchronisés avec le contenu. La génération la plus récente de contrôleurs haptiques (G5) peut être connectée à un maximum de quatre actuators à l'aide de connexions RJ45, et la configuration des systèmes peut être modifiée de 110V à 230V à l'aide d'un simple interrupteur.
- C. L'actuateur électromécanique exclusif reçoit le Code Haptique D-BOX du processeur haptique et produit des vibrations et/ou mouvements qui sont transmis au siège, à la plateforme ou à tout autre type d'équipement compatible avec D-BOX afin de simuler le contenu linéaire ou dynamique visualisé par l'utilisateur final.

Fort de plus de vingt ans de recherche et développement résultant d'une vaste expertise mondiale, D-BOX estime avoir acquis un avantage considérable sur ses concurrents en offrant à ses clients des produits fiables de haute qualité, de haute fidélité et faciles à installer. D-BOX accélère sa présence haptique en développant de nouveaux produits, comme la plateforme haptique multifonctions, qui est une plateforme universelle pouvant être utilisée avec les sièges inclinables existants, les sofas à deux places, et les chaises de bureau, ainsi que les produits pouvant être intégrés à des dispositifs haptiques tiers afin de créer une expérience haptique complète.

Au cours des cinq dernières années, D-BOX a investi près de 17 millions de dollars en dépenses brutes en recherche et développement en vue d'améliorer ses technologies haptiques et de développer à l'interne plus de 60 applications. De plus, les activités de recherche et développement de D-BOX lui ont permis de réduire de façon importante le coût et la taille des différents matériels et composants de son système haptique, et d'améliorer ses outils de production de contenu, d'accroître l'automatisation et, d'accélérer et maximiser l'intégration de l'intelligence artificielle dans les outils de production dans le but de produire plus de Code Haptique D-BOX en moins de temps et à moindre coût.

Les équipements D-BOX sont distribués directement par D-BOX à ses clients. Ils sont également de plus en plus vendus à des distributeurs du monde entier. En créant de tels partenariats avec des distributeurs locaux, D-BOX est en mesure de réduire les dépenses de commercialisation et bénéficie d'un distributeur qui connaît et comprend son marché local et parle la langue de ses clients. Beaucoup de ces distributeurs fournissent également le support technique.

### **Bibliothèque de Codes Haptiques D-BOX**

D-BOX a établi des relations privilégiées et a développé une forte crédibilité auprès des principaux studios, tels que Lionsgate, Pixar Animation Studios, Paramount Pictures, Sony Pictures Entertainment, Universal Pictures, Walt Disney Studios et Warner Bros Pictures, aux États-Unis, en Europe, en Chine, en Inde et ailleurs dans le monde afin d'offrir un plus grand éventail de contenu pour leurs salles de cinéma respectives. D-BOX entretient également des relations d'affaires avec les plus grands studios de jeux vidéo au monde, tels que Ubisoft pour la franchise de jeu vidéo « Assassins Creed », EA pour « FI », et Microsoft pour « Flight Simulator », lesquels fournissent, au besoin, le contenu spécifique à coder. Ce faisant, D-BOX fournit à ces studios des kits de développement logiciel (SDK) permettant aux studios d'encoder leurs jeux directement dans les moteurs de jeu de leur choix tels que Unreal et Unity.

Les produits logiciels de D-BOX, incluant le Code Haptique D-BOX, sont intégrés au film, au jeu vidéo, au contenu de réalité virtuelle ou autre contenu distribué par un tiers, ou sont distribués électroniquement par D-BOX à ses clients, dépendamment du sous-marché et des besoins des clients.

Au cours des vingt dernières années, D-BOX a codé un large inventaire de contenu. Jusqu'à présent, D-BOX a codé plus de 2 600 films, séries télévisées, expériences de réalité virtuelle, jeux vidéo et chansons grâce à son Hapticode. Les films et séries télévisées codés avec le Hapticode de D-BOX sont disponibles sur toutes les plateformes de diffusion continue en ligne, telles que Disney +, Apple TV, NETFLIX, Prime Video et YouTube. Le contenu déjà codé avec le Code Haptique D-BOX est compatible avec ces plateformes de diffusion et est accessible à partir de sa bibliothèque de Code Haptique D-BOX. Tout le contenu de la bibliothèque de contenu de D-BOX est codé en fonction de la signature haptique de D-BOX, qui est un catalogue des meilleures pratiques, du savoir-faire et des paramètres de D-BOX qui garantissent une production constante et standardisée des effets haptiques.

D-BOX a codé avec succès de nombreux films dans les salles de cinéma intégrant sa technologie, lesquels sont disponibles dans la bibliothèque de contenu de D-BOX, y compris des films de franchises clés comme « Dune Partie 1 et Partie 2 » (Warner Bros.), « Avatar: La Voie de l'eau » (20<sup>th</sup> Century Studios), « Fast and Furious » (Universal Pictures), « Harry Potter » (Warner Bros.), « Mission Impossible » (Paramount Pictures), « Le Seigneur des Anneaux » (New Line Cinema), des films Marvel comme « Spiderman » et « Avengers », « Star Wars » (Walt Disney Studios) et « Batman » (Warner Bros.). D-BOX a également codé les séries de NETFLIX « Stranger Things » et « The Witcher », et les séries de Prime Video « Jack Ryan » et de Disney+ « The Mandalorian ».

### ***Intelligence artificielle (« IA »)***

D-BOX possède une forte expertise en développement du Code Haptique qui est précisément synchronisé avec le contenu. D-BOX utilise son outil d'IA exclusif permettant l'apprentissage profond afin d'augmenter la production de Code Haptique D-BOX, et elle a la capacité de programmer une grande variété de contenu, qu'il soit linéaire, interactif ou dynamique.

D-BOX a conclu une entente de partenariat avec Mila, un institut de recherche en IA de Montréal, pour le développement d'un modèle d'apprentissage automatique ayant pour objectif de créer des Codes Haptiques D-BOX pour le contenu linéaire afin de réduire de façon significative le temps consacré au codage haptique. Les modèles sont intégrés au logiciel de génération de Code Haptique D-BOX au fur et à mesure qu'ils seront mis à disposition par Mila. Pour soutenir le processus d'apprentissage automatique, la Société travaille avec un fournisseur tiers qui offre une plateforme d'entraînement à l'IA, afin d'annoter son contenu. L'annotation des données consiste à étiqueter le contenu afin que l'IA puisse savoir comment interpréter les données.

### **Activités de commercialisation**

Afin de promouvoir ses produits et sa technologie, la Société mène principalement, ou commencera à mener, les activités de commercialisation suivantes :

1. Utilisation des plateformes de réseaux sociaux, du site Internet de la Société et ceux des autres partenaires de l'industrie pour la promotion de l'expérience D-BOX;
2. Déploiement d'une stratégie de contenu écrit et vidéo, à travers des blogs, des articles, webinaires et balados (« podcast ») pour mieux se connecter avec les utilisateurs finaux de l'expérience haptique D-BOX et générer de nouveaux prospects;
3. Participation aux principales expositions commerciales et conférences à travers le monde;
4. Organisation d'événements promotionnels et d'activations pour des centres de divertissement commercial ainsi que des événements sportifs, technologiques et de divertissement;
5. Mise en œuvre de programmes de réussite des clients afin de fixer des objectifs clairs et de développer un état d'esprit centré sur le client;
6. Production d'études de marché pour recueillir des informations des clients sur l'appréciation de l'expérience D-BOX;
7. Promotion de la Société au moyen de bannières, d'affiches lumineuses, d'unités de démonstration et clips publicitaires diffusés dans des centres de divertissement commercial où D-BOX est disponible;

8. Création de divers matériels de commercialisation pour promouvoir les produits D-BOX et ceux de ses clients qui intègrent les produits D-BOX.

### Conditions concurrentielles

Sur les segments du divertissement commercial et du divertissement à domicile, la Société est en concurrence avec des sociétés qui ont développé des transducteurs qui produisent des vibrations et une rétroaction haptique dans les sièges. Elle est également en concurrence, dans une moindre mesure, avec des sociétés qui ont développé des vestes, des gants et des combinaisons haptiques à bas prix, même si la Société estime que ces produits ne sont pas comparables à des actuateurs ou une plate-forme haptique universelle intégrés dans des sièges, et qu'ils appartiennent à une catégorie de produits différente. La Société estime également qu'elle pourrait développer des relations d'affaires avec ces sociétés afin de leur fournir des produits haptiques qui pourraient être utilisés dans ces vestes, gants et combinaisons haptiques.

Sur le marché du cinéma en salle, la Société est principalement en concurrence avec des sociétés qui ont développé des sièges de mouvement qui incorporent parfois d'autres effets sensoriels tels que le vent, les odeurs et les effets météorologiques simulés. Il existe également plusieurs fabricants d'actuateurs électromécaniques dans le monde qui font concurrence à la Société, notamment sur le marché de la simulation et de la formation.

Bien que la Société s'efforce constamment de développer des produits nouveaux et innovants afin de répondre aux nouveaux marchés et aux nouvelles tendances, elle s'appuie fortement sur le savoir-faire et l'expertise qu'elle a acquis au cours des vingt dernières années. La Société est une pionnière qui a ouvert la voie au développement de produits immersifs qui simulent des expériences telles que le cinéma, la course automobile et la formation professionnelle. Elle est fière d'avoir créé une signature haptique D-BOX qui assure une production constante et standardisée d'effets haptiques, peu importe le contenu.

La Société croit que l'ultime différenciation avec les concurrents réside dans la qualité et le réalisme de l'expérience. D'autres entreprises émergeront et offriront de nouveaux produits, mais très peu d'entre elles posséderont les compétences et les connaissances spécialisées que la Société a développées au fil des ans.

### Propriété intellectuelle

La technologie de D-BOX est protégée par cent cinquante-cinq (155) dépôts de demandes de brevets à l'échelle mondiale, dont cent vingt-trois (123) demandes d'enregistrements de brevets ont été accordées par les autorités compétentes et trente-deux (32) sont en instance. La Société dépose ses demandes d'enregistrements de brevets de façon stratégique, selon la juridiction du dépôt, la commercialisation et la dominance du brevet.

Les aspects brevetés de la technologie D-BOX se divisent en trois familles d'innovation distinctes :

- a. **Actuateurs électromécaniques:** optimisation des articulations; couplage; actuateurs linéaires; rotules; vis à billes;
- b. **Équipements:** plateforme fixée à un meuble, concentrateurs et liens entre les systèmes haptiques; contrôleur de code haptique / décodeur; écran DCL sur les sièges de salles de cinéma;
- c. **Logiciels / méthodes:** la synchronisation du code de mouvement; utilisation du format de codage de signal sonore existant pour fournir des signaux de mouvement; distribution du code de mouvement à un certain nombre de plateformes de mouvement simultanément; méthode de vente de billets à prime pour l'expérience de mouvement dans les salles de cinéma; procédé d'optimisation du rendu de l'expérience de mouvement (cinéma, simulation industrielle, formation, jeux).

Les marques de commerce D-BOX, HAPTICODE, HAPTISYNC, FEEL IT ALL, MOVE THE WORLD, VIVEZ L'ACTION, et D-BOX MOTION CODE, que ce soit sous forme de texte ou sous forme graphique, sont la propriété de D-BOX et dans la plupart des cas, sont des marques déposées ou dans le processus d'être enregistrées au Canada et dans la plupart des pays ou territoires dans lesquels ces marques de commerce sont utilisées.

Tous les aspects des effets de mouvement D-BOX sont protégés par le droit d'auteur.

---

## **CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)**

---

La Société s'engage à mener ses activités de manière éthique, légale et responsable sur le plan social, avec une approche toujours plus responsable en favorisant, accélérant et facilitant l'intégration des principes du développement durable à son modèle d'affaires.

Les questions ESG sont imbriquées les unes dans les autres et doivent être traitées par toutes les entreprises citoyennes responsables. La Société reconnaît que l'ESG a acquis une plus grande importance auprès des investisseurs, des décideurs et des autres parties prenantes clés, car elle est considérée comme un moyen de protéger les entreprises contre les risques futurs. Les trois piliers de l'ESG pour D-BOX sont les suivants :

*« E » ou Environnement* se rapporte à la consommation d'énergie, aux déchets, à la pollution, et à la conservation des ressources naturelles de la Société ;

*« S » ou Social* examine la façon dont la Société interagit avec les communautés où elle opère, et les politiques internes de la Société liées aux politiques de travail, de diversité et d'inclusion, entre autres ;

*« G » ou Gouvernance* se rapporte aux pratiques et politiques internes qui conduisent à une prise de décision efficace et au respect de la loi. L'ESG facilite la croissance du chiffre d'affaires de la Société à long terme, attire les talents, réduit les coûts et forge un sentiment de confiance parmi les consommateurs.

D-BOX a adopté une approche proactive en mettant en place des politiques et des comportements relatifs à l'environnement, aux aspects sociaux et à la gouvernance.

Afin de créer une chaîne d'approvisionnement plus durable sur le plan social et environnemental, D-BOX est devenu membre de Sedex, une plateforme qui permet de gérer, d'évaluer et de rendre compte des performances en matière de développement durable et, ultimement, d'atteindre tous les objectifs de la chaîne d'approvisionnement de D-BOX.

### **Environnement et durabilité**

La Société a créé un comité sur la durabilité en avril 2021. Les membres dudit comité se sont réunis régulièrement afin d'identifier les leviers et les actions appropriés qui contribueront à atteindre l'objectif ultime : devenir une société responsable sur le plan social.

En mai 2021, la Société a fait appel au cabinet conseil COESIO pour (i) analyser la performance globale de D-BOX en matière de durabilité, (ii) hiérarchiser les actions et leviers à mettre en place à l'aide d'un plan stratégique, (iii) aider D-BOX à mettre en œuvre lesdits leviers et actions, et (iv) faire connaître les progrès de la Société à toutes les parties prenantes, y compris, sans toutefois s'y limiter, les actionnaires, employés, clients, fournisseurs, créanciers de la Société, ainsi que les communautés et gouvernements.

Avec l'aide de COESIO, la Société a adopté le *Guide d'application des principes de la Loi sur le développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations*, également connu sous le nom de norme BNQ 21000.

La Société a adopté une stratégie ambitieuse pour :

- Promouvoir la préservation des ressources en réfléchissant à la conception écologique des produits et aux possibilités d'économie circulaire;
- Devenir écoefficace et réduire l'impact environnemental des opérations quotidiennes;
- Lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

La Société prend déjà des mesures pour (i) recycler le carton, le papier, le plastique et le métal, (ii) réduire l'utilisation du papier en général, (iii) imposer certaines restrictions quant à l'utilisation de substances dangereuses dans ses opérations, (iv) adopter un modèle de travail hybride destiné aux employés qui permet de réduire les émissions de gaz

à effet de serre produites par les déplacements des employés se rendant au bureau, (v) recycler les produits usagés en récupérant les pièces défectueuses auprès de ses clients et en les remettant sur le marché pour une seconde vie, et (vi) mieux sélectionner et réduire les matériaux d'emballage. Elle est en train de mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour réduire les déchets, favoriser une logistique écologique tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et pour analyser et optimiser la durée de vie des produits.

## **Aspects sociaux**

Chez D-BOX, nous croyons que la réussite financière de l'entreprise découle du bien-être, de la diversité et de l'inclusion de ses employés et administrateurs et, par conséquent, elle a adopté des pratiques et politiques internes dans ce sens.

### ***Bien-être***

La Société est convaincue qu'il est important de proposer un lieu de travail qui tient compte de la santé et du bien-être de ses employés.

D-BOX reconnaît que la prise en compte de la santé et du bien-être peut améliorer la santé et le bien-être des employés, et que la préservation de ces deux aspects fait partie intégrante de la culture organisationnelle et de l'identité de la Société.

Les objectifs que la Société s'efforce d'atteindre sont les suivants :

- Améliorer le moral et la satisfaction au travail;
- Embaucher des effectifs qui s'engagent envers leur organisation;
- Réduire l'absentéisme et augmenter la productivité;
- Réduire les blessures et accélérer le retour au travail; et
- Améliorer le recrutement et la rétention des employés.

Les initiatives les plus efficaces en matière de santé et de bien-être partagent des caractéristiques communes : un engagement actif de la direction et des employés, un engagement en faveur d'actions adaptées, équitables et dotées de ressources appropriées, et un objectif à long terme concernant la santé et le bien-être des employés.

Les initiatives suivantes ont été mises en place pour contribuer à la santé et au bien-être des employés de la Société :

- Encourager les employés à pratiquer une activité physique régulière et à réduire les pratiques sédentaires grâce à la promotion des possibilités de pratiquer une activité physique et de se dépenser et à la sensibilisation et l'accès auxdites possibilités;
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en proposant des possibilités de congés avantageuses (notamment un nombre suffisant de jours de vacances à utiliser au cours de l'année, des jours de congé de maladie et personnel, des congés de maternité et de paternité, et des soins familiaux), et en offrant des conditions de travail flexibles (modèle de travail hybride bureau/domicile, plateformes en ligne favorisant le travail collaboratif et les réunions, insistance sur les objectifs de travail plutôt que sur les horaires);
- Favoriser la camaraderie entre les employés en organisant diverses activités sociales par le biais d'un comité social qui se réunit régulièrement afin d'identifier de nouvelles façons de créer un lieu de travail social, collaboratif et engagé;
- Proposer une plateforme de soins de santé virtuels sur laquelle les employés peuvent consulter un professionnel de la santé sans quitter leur domicile ou leur bureau;
- Améliorer la qualité de l'environnement de bureau en installant des plantes dans les zones communes, en proposant des postes de travail ergonomiques et des bureaux à hauteur réglable, ainsi que des espaces ouverts conçus pour que le personnel puisse se réunir de manière informelle ou même professionnelle;

- Identifier les risques en matière de sécurité et de santé, prévenir les accidents du travail, examiner les rapports sur les accidents et, d'une manière générale, trouver des moyens d'améliorer la santé des employés par le biais du comité de santé et de sécurité;
- Encourager le développement professionnel, notamment en subventionnant les cours de formation professionnelle et en remboursant les cotisations aux associations et organisations professionnelles;
- S'associer à la Fondation Make-A-Wish pour apporter joie, amour et rire dans la vie des enfants grâce à la technologie haptique; au cours de l'exercice 2024, une plate-forme haptique universelle a été installée sous le fauteuil roulant d'un jeune homme atteint d'autisme, de dystrophie musculaire et d'épilepsie, et un simulateur de course a été livré à un jeune passionné de sport automobile qui a passé beaucoup de temps dans un hôpital montréalais lorsqu'il était enfant.

### ***Diversité***

Bien que la Société cherche à recruter ou à nommer les personnes les plus qualifiées à un poste donné, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles, elle reconnaît la valeur de la diversité, y compris de la diversité de genre, qui offre de véritables perspectives et améliore les opérations de la Société. La direction fournit le cadre de leadership, et il est de la responsabilité de chacun au sein de D-BOX de maintenir une culture qui promeut et soutient les principes de diversité et d'inclusion.

D-BOX est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Toutes les décisions relatives au recrutement, à l'embauche, à la promotion, à la rémunération, à la rétention, au développement des employés telles que la formation, et toutes les autres conditions d'emploi, seront prises sans égard à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur de peau, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut matrimonial, l'état civil ou le handicap physique ou mental.

La diversité comprend, sans toutefois s'y limiter, l'expérience professionnelle, l'âge, le sexe, les handicaps, l'appartenance à des minorités visibles ou à un peuple autochtone, ainsi que l'orientation sexuelle.

D-BOX a commencé à recueillir des données sur la diversité auprès de ses employés, qui acceptent de fournir ces informations, afin d'adapter son lieu de travail à ses employés et de déterminer si des mesures supplémentaires doivent être prises pour accroître la diversité au sein de D-BOX.

Lors de l'évaluation de la composition du conseil d'administration de la Société, l'objectif principal est de s'assurer que le conseil est doté des expériences, des compétences et des antécédents diversifiés nécessaires à la supervision collective des activités de la Société. En outre, D-BOX adopte une approche équilibrée lorsqu'elle détermine dans quelle mesure les caractéristiques personnelles sont prises en compte. Le conseil cherche à maintenir la diversité concernant la composition de ses comités et les rôles de direction du conseil. Il tiendra également compte de la diversité lors de l'attribution des rôles de présidence du conseil et de ses comités.

Le conseil d'administration recherchera activement des membres diversifiés qui apporteront des compétences supplémentaires au conseil existant. De plus, D-BOX s'engage à maintenir une représentation féminine minimale de 30 % parmi les administrateurs du conseil.

### ***L'esclavage moderne***

D-BOX a toujours été proactive contre le travail forcé et le travail des enfants. Elle exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à son code d'éthique qui contient des dispositions sur le travail forcé et le travail des enfants, et elle veille à ce que la santé et le bien-être de ses employés soient préservés. La Société encourage également ses employés à signaler les actes répréhensibles sans crainte de représailles.

Une nouvelle législation en matière de divulgation est entrée en vigueur au Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2024, à savoir la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (également connue sous le nom de Loi sur l'esclavage moderne). Cette législation s'applique à D-BOX puisque ses actions sont inscrites à une bourse de valeurs canadienne et elle produit, vend ou distribue des biens au Canada ou ailleurs.

À compter de 2024, D-BOX est tenue de présenter un rapport annuel sur les mesures qu'elle a prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants au Canada et ailleurs, dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

La Société est, et restera, entièrement conforme à cette nouvelle législation.

## **Gouvernance**

La Société estime que chacun joue un rôle crucial et a des responsabilités, des employés aux fournisseurs. L'honnêteté, l'intégrité et le professionnalisme doivent être au premier plan de toutes les décisions et opérations commerciales.

### ***Conseil d'administration***

Le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de sept (7) administrateurs, dont six (6) sont des administrateurs indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Le conseil d'administration dispose de deux comités permanents composés uniquement d'administrateurs indépendants :

- le comité d'audit, chargé d'examiner les états financiers de la Société, le rapport de gestion y afférent et les contrôles internes sur l'information financière, de surveiller les contrôles internes et de sélectionner les auditeurs externes, entre autres responsabilités;
- le comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise (le « **CRGE** »), chargé de superviser le cadre de gouvernance de la Société, la composition du conseil et des comités, l'évaluation des comités du conseil et de l'efficacité des administrateurs, l'orientation des administrateurs et la formation continue, entre autres responsabilités.

Le conseil d'administration et ses comités sont régis par des chartes qui décrivent leur objectif, leur structure, leur fonctionnement et leurs responsabilités afin de s'assurer que tous les administrateurs comprennent qu'ils ont l'obligation fiduciaire d'agir honnêtement et de bonne foi dans le meilleur intérêt de la Société, pour le bénéfice de toutes les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, ses actionnaires, ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses créanciers, les communautés et les gouvernements. Il est attendu d'eux qu'ils fassent preuve du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances comparables.

Le conseil d'administration et chacun de ses comités réservent du temps pour des séances à huis clos lors de leurs réunions afin d'avoir une discussion ouverte et franche en l'absence du chef de la direction ou d'autres membres de la direction. Ces séances sont dirigées par le président du conseil d'administration lors des réunions du conseil, et par le président de chaque comité lors des réunions des comités.

## ***Éthique***

Afin de garantir une conduite éthique des affaires, le conseil d'administration a adopté un code d'éthique et de conduite des affaires (le « **Code d'éthique** ») applicable à tous les administrateurs, cadres supérieurs et employés de la Société dans le cadre de ses pratiques d'entreprise.

Le Code d'éthique comporte les rubriques suivantes : la conformité avec les lois et règlements, les conflits d'intérêts, la pleine divulgation, les transactions d'initiés, la confidentialité, les récompenses et cadeaux, la corruption, les mesures incitatives de bonne foi, les opérations équitables, la protection des biens de la Société, l'exactitude des livres et dossiers de la Société, les violations à la divulgation et la procédure de plaintes. Dans le cas du conflit d'intérêts, des règles très spécifiques ont été mises en place et font partie du Code d'éthique. Le respect des normes de contrôles internes et la gestion des risques sont assurés par le comité d'audit. Le CRGE est chargé de veiller à la surveillance du respect par le conseil d'administration et la direction des pratiques et processus aptes à assurer la conformité aux lois applicables et aux normes d'éthique appropriées, incluant l'adoption de politiques et procédures d'entreprise et l'adoption d'un code d'éthique écrit applicable aux administrateurs, dirigeants et employés de la Société et contenant des standards propices à dissuader les actes répréhensibles. Ces missions font explicitement partie des mandats de ces deux (2) comités.

Chaque employé reçoit annuellement une copie du Code d'éthique, avec accusé de réception. Les nouveaux administrateurs reçoivent une copie des mandats et des politiques, et sont encouragés à les consulter au besoin.

Les procédures de contrôles internes sont examinées annuellement par un consultant indépendant.

Finalement, la Société s'est dotée d'une politique de dénonciation permettant aux administrateurs, dirigeants et employés de rapporter toute irrégularité au président du CRGE.

La Société a également adopté des directives éthiques spécifiquement pour les fournisseurs qui concernent, sans s'y limiter, les pratiques commerciales équitables, l'intégrité commerciale, les pots-de-vin, la corruption, les délits d'initiés, le travail forcé et le travail des enfants, la discrimination, la santé et la sécurité, la confidentialité et la propriété intellectuelle.

### **Délit d'initié**

D-BOX a adopté une politique en matière de délit d'initié à l'intention de ses employés, dirigeants, administrateurs, consultants, entrepreneurs et agents (les « **Personnes couvertes** »), qui vise à :

- Informer les Personnes couvertes de D-BOX de leurs obligations légales en matière de « délits d'initié » et de « *tipping* »;
- Favoriser et faciliter le respect des lois applicables afin d'empêcher les transactions par les Personnes couvertes de D-BOX qui ne respecteraient pas totalement les exigences légales; et
- Protéger les Personnes couvertes de D-BOX ainsi que la Société et sa réputation sur le marché.

La politique en matière de délits d'initiés interdit généralement aux Personnes couvertes de négocier ou de recommander/encourager d'autres personnes à négocier des titres de la Société alors qu'elles sont en possession d'informations privilégiées ou d'informations matérielles non publiques sur les activités de la Société. Elle impose également des restrictions d'interdiction aux administrateurs et à certains membres de la direction et exige des initiés assujettis qu'ils déposent des déclarations d'initiés électroniques conformément au Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) dans les cinq (5) jours calendaires suivant la date de la transaction sur titres.

---

## **FACTEURS DE RISQUE**

---

Les investisseurs devraient examiner attentivement les facteurs de risque suivants en plus des autres renseignements figurant dans la présente notice annuelle. Les risques et les incertitudes énoncés ci-après ne sont pas les seuls auxquels la Société est assujettie. Des risques et des incertitudes supplémentaires dont la Société n'est pas au courant pour le moment ou auxquels elle n'accorde actuellement pas d'importance pourraient également nuire à ses activités commerciales et faire baisser le cours des actions de la Société. La matérialisation de l'un des risques suivants pourrait nuire aux activités de la Société et avoir des incidences négatives sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le cas échéant, le cours des actions de la Société pourrait diminuer.

### **Dépendance à l'égard des fournisseurs**

La fabrication des produits de la Société repose largement sur la disponibilité de plusieurs composantes et produits. Ceux-ci doivent être obtenus à temps et correspondre aux critères de qualité, de quantité ou de coût que la Société a établis. La majorité de ces composantes sont standards, mais certaines ne sont fabriquées que par quelques fournisseurs. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement de la Société peuvent avoir un impact sur sa capacité à livrer dans les délais prévus. De plus, l'incapacité d'un ou de plusieurs fournisseurs à respecter les spécifications de performance, les normes de qualité ou les calendriers de livraison pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à respecter ses engagements envers les clients, en particulier si elle n'est pas en mesure d'acheter les composants et pièces clés auprès de ces fournisseurs aux conditions convenues ou de manière rentable et si elle ne peut trouver d'autres fournisseurs à des conditions commercialement acceptables en temps opportun.

De plus, la Société est constamment à la recherche de moyens de réduire les coûts de fabrication de ses produits, ce qui lui permet de réduire davantage le prix de vente de ses produits, d'accroître son volume d'affaires et d'améliorer par conséquent ses marges bénéficiaires. La capacité de la Société à réduire ses coûts de fabrication dépend à la fois de son succès en matière de recherche et développement, de ses volumes d'achat de composants lui permettant de bénéficier d'économies d'échelle et de la fluctuation des coûts de ses matériaux.

D'autre part, la rareté ou la pénurie de matières premières et de composants électroniques causée par divers facteurs tels qu'une pandémie mondiale, des catastrophes naturelles, des restrictions gouvernementales et une productivité inégale de la main-d'œuvre peut entraîner des augmentations importantes des coûts de fabrication qui pourraient avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Conditions politiques, sociales et économiques**

Étant présente dans le monde entier, et dépendante du revenu discrétionnaire des consommateurs dans le marché du divertissement, il est possible que certaines conditions politiques, sociales et économiques, telles qu'un ralentissement économique, une incertitude politique, inflation élevée, taux d'intérêt élevés, du terrorisme, un taux de chômage élevé, des grèves et lock-outs, une pandémie mondiale, un conflit militaire, une guerre commerciale, des nouvelles barrières tarifaires, et des catastrophes naturelles, autant dans les pays où la Société fait affaire que dans les pays où ses fournisseurs sont situés, puissent avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le moment de la reprise d'une telle situation politique, sociale et économique, et la volonté des consommateurs de dépenser des revenus discrétionnaires pour le divertissement hors domicile va probablement retarder la capacité de la Société de générer des ventes de systèmes et des redevances jusqu'à ce que les dépenses de consommation se rétablissent.

### **Concentration des clients**

Bien que la Société soit active dans plusieurs marchés à travers le monde, elle pourrait recevoir des commandes importantes d'un petit groupe de clients au cours d'un exercice. Si ces clients réduisaient, reportaient ou cessaient les achats actuels ou prévus des produits de la Société, ceci pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Performance du contenu**

Le succès de la Société, plus particulièrement dans le marché du divertissement, dépend de la performance du contenu produit par les studios et fournisseurs de contenu en général. Si l'offre de contenu codé par D-BOX dans une période donnée ne permet pas de générer un intérêt suffisant de la part des consommateurs de ce contenu, ou qu'il ne soit pas présenté dans les salles de cinémas et centres de divertissement en faveur de contenus non codés par D-BOX, cette situation pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société, ses revenus, sa situation financière de même que ses résultats d'exploitation. De plus, la popularité croissante des plateformes de diffusion en continu, la diminution progressive du temps qui s'écoule depuis la date de sortie en salles d'un film jusqu'à la date à laquelle un film est disponible aux consommateurs à la maison, et les décisions de programmation prises par les exploitants de salles de cinéma et les studios qui peuvent entrer en conflit entre elles ou avec les décisions de programmation prises par D-BOX, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de ses clients qui exploitent des salles de cinéma et, par conséquent, sur ceux de D-BOX.

### **Accès au contenu**

Le déploiement commercial des produits la Société dépend en partie de son accès au contenu de producteurs de contenu sur une base continue. Les studios de cinéma et de jeux vidéo ainsi que les fournisseurs de contenu en général pourraient limiter l'accès au contenu qui est codé par D-BOX pour ses clients. L'incapacité de D-BOX à maintenir un flux continu de nouveaux contenus codés pour produire des effets haptiques pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Risque de crédit**

La Société est exposée au risque de crédit résultant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers la Société. En outre, les clients et les distributeurs peuvent éprouver des difficultés à financer leurs

besoins quotidiens de trésorerie et à s'acquitter de leurs obligations en raison de conditions commerciales défavorables, notamment une baisse des dépenses de consommation ou un resserrement du crédit, comme c'est le cas actuellement compte tenu de l'augmentation significative des taux d'intérêt et d'inflation. L'incapacité à financer les opérations peut contraindre les clients et les distributeurs à ne pas respecter leurs accords de financement avec la Société, voire à cesser complètement leurs activités. L'exposition au risque de crédit concerne les redevances à recevoir, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les conditions de paiement sur les ventes d'équipement. Afin d'atténuer ce risque, la Société évalue la solvabilité de ses clients pour limiter le montant du crédit offert et constitue, si nécessaire, une provision pour créances douteuses. La Société utilise également la couverture d'assurance d'Exportation et développement Canada pour atténuer davantage le risque.

Malgré ces efforts d'atténuation, si les contreparties de la Société manquent à leurs obligations, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de D-BOX.

### **Alliances stratégiques**

Le déploiement rapide de la technologie ainsi que la croissance future de la Société dépendent en partie de sa capacité à développer des alliances avec des partenaires stratégiques. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à développer de telles alliances stratégiques, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Concurrence**

La technologie haptique de D-BOX est protégée par une combinaison de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et d'autres lois de protection de la propriété intellectuelle. D'autres produits et technologies ont été, ou pourraient éventuellement, être introduits sur le marché par des sociétés qui visent certains des mêmes clients que D-BOX. Ces derniers pourraient disposer de ressources financières importantes pour développer et commercialiser ces produits, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Standardisation de la technologie**

La Société a développé et commercialise une technologie haptique depuis plus de vingt ans sur un marché qui est resté largement inexploité pendant la majeure partie de cette période. Aucune norme haptique n'a été établie et les entreprises qui font concurrence à la Société sont libres de développer de nouvelles technologies sans restrictions. Une société disposant de ressources financières et d'une influence considérables pourrait développer une norme haptique qui deviendrait largement adoptée sur le marché haptique. Une telle nouvelle norme pourrait faire en sorte que la technologie haptique de la Société devienne graduellement désuète, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Besoins futurs en capitaux**

Advenant que le développement futur et la croissance de la demande s'intensifient de façon considérable et non planifiée, la Société pourrait nécessiter l'apport de capitaux supplémentaires provenant notamment d'émissions d'actions et de la vente de titres de créance et de participation. De plus, à la lumière des retards et des perturbations actuels dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, la Société pourrait avoir besoin de capitaux supplémentaires pour financer ses opérations. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de recueillir les capitaux nécessaires pour poursuivre sa croissance, le développement et la commercialisation de sa technologie. Dans l'éventualité où D-BOX ne parvient pas à trouver des capitaux supplémentaires, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Endettement**

Le niveau d'endettement de la Société, ainsi que les clauses restrictives et autres limitations imposées dans le cadre de l'endettement, pourraient avoir un impact négatif sur l'activité de la Société, notamment en limitant sa capacité à obtenir des financements supplémentaires, en rendant difficile le respect de ses obligations, en limitant sa capacité à saisir des opportunités supplémentaires et en rendant la Société plus vulnérable, de façon générale, aux conditions économiques et

industrielles défavorables. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie au cours de la période requise pour rembourser ou non sa dette en temps opportun, en particulier à la lumière des retards et des perturbations actuels dans l'exploitation, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets. Si la Société n'est pas en mesure d'honorer sa dette ou si un cas de défaut se produit en vertu des conventions de prêt avec la Banque Nationale du Canada et la Banque de développement du Canada (tel que décrites dans la présente notice annuelle sous la rubrique « Contrats importants »), ou d'une autre dette, les montants impayés pourraient devenir remboursables en totalité si la Société n'est pas en mesure d'obtenir une renonciation ou une prolongation. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas avoir suffisamment de liquidités ou ne pas être en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires pour rembourser ces montants.

### **Crises sanitaires mondiales**

D'autres conséquences négatives inattendues découlant de crises sanitaires mondiales comme la pandémie de COVID-19 pourraient toucher la Société. Ces conséquences pourraient comprendre, à l'égard de ses activités et de celles de ses fournisseurs et clients, des fermetures forcées, une distanciation sociale obligatoire, un isolement et/ou des quarantaines, des conséquences liées à la déclaration de l'état d'urgence, de l'état d'urgence sanitaire et d'états similaires, et pourraient comprendre une réglementation gouvernementale accrue, une diminution importante de la demande pour les produits de la Société, une diminution des ventes, des coûts plus élevés pour obtenir de nouveaux capitaux, des retards dans l'octroi de licences, des frais d'exploitation plus élevés, une exécution retardée des obligations contractuelles, des retards de livraison des produits et d'éventuelles pénuries d'approvisionnement et de personnel, lesquelles conséquences pourraient toutes avoir des effets négatifs sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société et sur sa capacité à satisfaire ses obligations. Les risques que posent ces crises de santé publique pour la Société comprennent également les risques pour la santé et la sécurité des employés et un ralentissement ou une suspension temporaire des activités dans les installations de la Société ou les installations d'un fournisseur.

### **Réseau de distribution**

La croissance des activités de la Société dépend notamment de sa capacité à développer des canaux de commercialisation et de distribution bien ciblés, à augmenter son nombre de points de vente et à attirer de nouveaux clients à travers le monde. Dans l'éventualité où D-BOX n'y parvient pas, cela pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain**

Puisque la Société réalise la majorité de ses ventes en dollars américains et qu'elle engage la majorité de ses dépenses en dollars canadiens, ses revenus et sa rentabilité sont influencés par la fluctuation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain. La capacité de la Société d'ajuster le prix de vente de ses produits pour tenir compte des fluctuations du taux de change est limitée. Ainsi, lorsque nécessaire, la Société protège en partie son exposition aux fluctuations de la devise américaine en concluant des ententes lui permettant de fixer le taux de change du dollar canadien.

### **Garantie, rappels et réclamations**

La Société est exposée à des frais de garantie, à des rappels de produits, et potentiellement à des poursuites et autres réclamations, notamment si ses produits s'avéraient défectueux, ce qui nuirait au développement de ses affaires et à sa réputation. Même si la Société souscrit actuellement à une assurance-responsabilité du fait de ses produits, l'obligation de payer une réclamation au titre de cette responsabilité, si la Société est reconnue responsable, pourrait entraîner des obligations monétaires excédant sa protection d'assurance, ou pourrait ne pas être couverte par son assurance et avoir une incidence défavorable importante sur les activités de D-BOX, son revenu, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### **Dépendance à l'égard du personnel clé et relations de travail**

D-BOX s'appuie sur sa capacité à attirer et à garder à son service une main-d'œuvre hautement qualifiée, et à maintenir des relations de travail harmonieuses avec ses employés. L'incapacité à recruter et à retenir du personnel qualifié et des employés clés, ou à maintenir des relations de travail harmonieuses avec ses employés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de D-BOX, ses ventes et le rythme et le succès du développement de produits.

## **Juridique, réglementaire et litiges**

La Société fait ou peut faire l'objet de réclamations, de litiges, de procédures judiciaires et de problèmes de conformité réglementaire, y compris ceux liés à l'utilisation et à la protection des informations personnelles et sensibles des clients, qui surviennent dans le cours normal de ses activités. L'issue des litiges ne peut être ni prédite ni garantie. Des décisions défavorables peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les revenus, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. D'autres lois et règlements peuvent être adoptés ou institués et imposer des contraintes supplémentaires aux activités de la Société, ce qui peut avoir un impact négatif sur ses performances financières.

Le risque réglementaire peut avoir un impact négatif sur les activités commerciales, les revenus, le capital, les relations réglementaires et la marque ou la réputation de la Société, en raison du non-respect ou de l'incapacité à s'adapter aux réglementations actuelles et changeantes ou aux attentes des autorités réglementaires.

## **Propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle de la Société pourraient être incomplets, invalides, contournés, contestés ou rendus inapplicables. En outre, il se pourrait que la protection des droits de propriété intellectuelle en instance d'approbation soit refusée ou n'offre pas la couverture désirée. Des poursuites pourraient s'avérer nécessaires pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle de D-BOX. Ces litiges pourraient entraîner des frais considérables, sans aucune garantie de succès. La perte d'un droit de propriété intellectuelle pourrait avoir des incidences défavorables sur les activités commerciales de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## **Gestion et sécurité de l'information**

L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sont des éléments essentiels aux fins des activités stratégiques de la Société. D-BOX recueille et emmagasine sur une base régulière de l'information sensible incluant : des éléments de propriété intellectuelle, de l'information commerciale et des données relatives à ses fournisseurs, clients, employés et autres partenaires. La Société reconnaît qu'un bris de sécurité pourrait engager la responsabilité de la Société et entacher sa réputation. Malgré les efforts importants investis en matière de sécurité de l'information, l'infrastructure technologique de la Société peut être vulnérable à une attaque inattendue de pirates informatiques, ou encore à un bris causé par une erreur de ses employés, de la malveillance ou d'autres causes. Afin de minimiser ce risque, la Société peut compter sur certains employés spécifiques dont le mandat est de superviser les processus en matière de technologies de l'information.

## **Risque d'atteinte à la réputation par l'intermédiaire des réseaux sociaux**

Les réseaux sociaux offrent une plateforme grandement accessible pour promouvoir les activités de la Société mais présentent des risques inhérents qui peuvent nuire à sa réputation. Plus particulièrement, les réseaux sociaux et autres forums de discussion établissent un mode de communication multilatéral qui permet aux utilisateurs de communiquer leurs opinions. Bien que la Société soit d'avis qu'elle utilise les réseaux sociaux et les forums de discussion d'une manière raisonnable et respectueuse pour toutes les parties intéressées et qu'elle protège son image et sa réputation, elle n'exerce aucun contrôle sur les opinions exprimées par d'autres utilisateurs, et sa réputation pourrait être atteinte par des renseignements véridiques ou mensongers qui provient d'autres usagers. Une atteinte à la réputation de la Société pourrait nuire à la confiance des investisseurs, augmenter les difficultés rencontrées dans le cadre de l'établissement et du maintien des liens avec la communauté, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur les activités de D-BOX, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

---

## ***DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS***

---

La Société n'a jamais versé de dividende et a présentement l'intention de réinvestir tous ses bénéfices futurs afin de financer la croissance de ses activités. De ce fait, la Société n'a pas l'intention de verser de dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision future de verser des dividendes est laissée à l'appréciation du conseil d'administration et sera prise en fonction de la situation financière, des résultats d'exploitation, des besoins en capital, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration de la Société juge pertinents.

---

## ***STRUCTURE DU CAPITAL***

---

### **DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL**

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B pouvant être émises en série.

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société confèrent à leurs porteurs une voix par action aux assemblées des actionnaires de la Société. Sous réserve des droits antérieurs de toutes les autres actions ayant priorité de rang, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A ont le droit de recevoir tout dividende susceptible d'être déclaré par le conseil d'administration de la Société et ils ont le droit de recevoir tout remboursement de capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Au 31 mars 2024, un total de 220 226 573 actions ordinaires de catégorie A étaient émises et en circulation.

Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises en une ou plusieurs séries, assorties des droits et assujetties aux conditions que peut établir le conseil d'administration. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées de catégorie B, sauf si la loi le prescrit. Les actions privilégiées de catégorie B prennent rang avant les actions ordinaires de catégorie A en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou de tout autre partage des éléments d'actif de la Société aux fins de la liquidation de ses affaires. Aucune action privilégiée de catégorie B n'est actuellement émise et en circulation.

La Société a adopté un programme de rémunération incitative à long terme au moyen d'un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») qui prévoit que le nombre total d'actions ordinaires de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes de celui-ci et de tous les autres accords de rémunération à base d'actions de la Société ne peut pas dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires de catégorie A de la Société émises et en circulation au moment de l'attribution. Le régime d'options est considéré comme un « régime à réserve perpétuelle » parce que des actions ordinaires de catégorie A dont le nombre correspond au nombre d'actions ordinaires de catégorie A visées par des options qui ont été exercées pourront faire l'objet d'attributions ultérieures aux termes du régime d'options et parce que le nombre d'options pouvant être attribuées augmente au fur et à mesure que le nombre d'actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société augmente. En date des présentes, la Société a attribué un total de 8 267 500 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options.

Le conseil d'administration a adopté le régime d'unités d'actions incessibles (le « régime d'UAI ») en juin 2016. Le régime d'UAI fait partie de la structure de rémunération incitative à long terme de la Société offerte à ses membres de la haute direction visé ainsi qu'aux autres membres de la direction visés et employés clés et consultants de la Société. Chaque unité d'action incessible (« UAI ») permet au participant de recevoir, au gré de la Société, une action ordinaire de catégorie A précédemment émises et acquises sur le marché libre, l'équivalent en espèces ou une combinaison des deux. Les UAI deviennent acquises après trois ans, sauf indication contraire de la part du conseil d'administration ou du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise, à condition que le dirigeant, l'employé ou le consultant soit toujours employé ou fournisse toujours des services au troisième anniversaire de la date de l'attribution, et sous réserve du respect de toutes les conditions d'acquisition fixées par le conseil d'administration, le cas échéant.

---

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

---

### COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS

Les actions ordinaires de catégorie A de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « DBO ».

Le tableau suivant indique les cours extrêmes du prix des actions ordinaires de catégorie A de la Société ainsi que le volume mensuel des opérations du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 28 mai 2024.

Année	Mois	Fourchette des cours		Volume	
		Haut (\$)	Bas (\$)		
2023	Avril	0,125	0,09	2 134 398	
	Mai	0,115	0,09	1 919 925	
	Juin	0,115	0,095	1 409 092	
	Juillet	0,1	0,09	1 189 886	
	Août	0,125	0,09	4 264 369	
	Septembre	0,11	0,10	783 878	
	Octobre	0,11	0,095	1 018 027	
	Novembre	0,1	0,08	2 414 528	
	Décembre	0,1	0,08	1 206 365	
	2024	Janvier	0,09	0,08	679 982
		Février	0,09	0,08	2 535 208
		Mars	0,09	0,08	1 225 756
Avril		0,09	0,075	2 740 572	
1-28 mai		0,085	0,07	911,543	

### PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Le tableau suivant présente toutes les options d'achat d'actions pouvant être exercées pour des actions de catégorie A attribuées par la Société en vertu de son régime d'options d'achat d'actions au cours de la période de douze mois précédant la date des présentes :

Date	Prix d'exercice par action de catégorie A	Date d'expiration de l'option	Nombre d'actions de catégorie A visées par l'option
16 février 2024	0,08 \$	16 février 2029	1 800 000

Sous réserve de l'émission d'options d'achat d'actions de catégorie A susmentionnées, la Société n'a émis aucun autre titre au cours de la période de douze mois précédant la date des présentes.

---

## **ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION**

---

### **NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS**

#### **Administrateurs**

En date des présentes, le conseil d'administration est composé de sept (7) membres. Le mandat de chaque administrateur expire à la fin de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou lorsque son successeur aura été élu ou nommé, à moins qu'il ne quitte son poste ou que celui-ci ne devienne vacant à la suite de sa destitution, de son décès ou pour toute autre raison. Le tableau suivant indique le nom des administrateurs actuels, leurs fonctions principales et l'année à laquelle ils ont été élus administrateurs de la Société.

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Poste</b>	<b>Fonctions principales</b>	<b>Administrateur depuis</b>
Denis Chamberland <sup>(1)</sup> Sutton (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	Administrateur de sociétés	2020
Louis Bernier <sup>(2)</sup> Ville Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Consultant Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L. / s.r.l.	2014
Brigitte Bourque <sup>(2)</sup> Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Coaching exécutif Groupe Pauzé	2019
Zrinka Dekic <sup>(2)</sup> Los Angeles (Californie) États-Unis	Administrateur	Administrateur de sociétés	2021
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Président, chef de la direction et administrateur	Président et chef de la direction de la Société	2020
Luc Martin <sup>(1)</sup> Laval (Québec) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2020
Jean-Pierre Trahan <sup>(1)</sup> Brossard, Québec, Canada	Administrateur	Chief des finances, Stingray Digital	2021

(1) Membre du comité d'audit.

(2) Membre du comité de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

Les administrateurs de la Société ont exercé les fonctions principales suivantes au cours des cinq dernières années :

Denis Chamberland, FCPA, FCA, IAS.A est diplômé en administration des affaires de HEC Montréal et membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il détient également une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec, le désignant comme IAS.A. Il exerce principalement à titre d'administrateur de sociétés et coach d'affaires. Depuis 2006, il est conseiller auprès du président et fondateur de Rodeo FX Inc., une société internationale d'effets visuels, impliquée dans des projets de films, télévision et publicité, avec des studios à Montréal, Toronto, Québec, Paris et Los Angeles. Monsieur Chamberland est membre du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec (SAQ) depuis 2018 et il est président du comité des pratiques commerciales. Auparavant, de 2012 à 2017, il a été Chef de la direction et conseiller stratégique de Ricardo Média Inc., éditeur de la plateforme numérique dédiée à la cuisine la plus influente au Canada, avec sa propre marque d'accessoires de cuisine et d'art de la table, exploitant des boutiques et cafés et produisant une émission de cuisine. Il a aussi été cochef de la direction chez Richter/RSM Richter Chamberland, où il a mis à profit ses compétences en développement de marque de 2009 à 2012. Doté d'une forte fibre entrepreneuriale, M. Chamberland a de plus fondé une firme comptable, Chamberland Hodge, axée sur l'accompagnement des entrepreneurs, et y a agi à titre de cochef de la direction de 1985 à 2009. M. Chamberland est présentement membre du Conseil des gouverneurs de HEC Montréal.

Louis P. Bernier était associé chez, et est maintenant consultant pour, Fasken Martineau. Il se spécialise en droit du travail et de l'emploi, fournissant des conseils juridiques portant sur toutes les questions liées à l'emploi et il a également cumulé

une grande richesse d'expérience dans tous les aspects de l'organisation du travail et la gestion des opérations, en particulier dans le cadre de restructurations et de la sous-traitance, de la vente et des opérations de fusion. Il est également spécialisé en droit administratif et constitutionnel, plus particulièrement par rapport à des recours extraordinaires et des questions découlant des chartes des droits et libertés. Il conseille fréquemment des administrateurs et dirigeants de sociétés sur des questions stratégiques, y compris des questions d'éthique, de rémunération et de gouvernance d'entreprise. Me Bernier est souvent appelé à plaider devant divers organismes et tribunaux de juridictions provinciale et fédérale. Il traite également de dossiers impliquant la protection des renseignements personnels. Il est reconnu par The Best Lawyers in Canada à titre d'expert émérite en droit du travail et de l'emploi. Il est aussi reconnu par Lexpert en droit de l'emploi (*repeatedely recommended*) et en droit du travail (*consistently recommended*).

Brigitte Bourque agit comme coach exécutif depuis 2002, et a cofondé en 2010 la firme Pauzé Coaching. Elle coache des dirigeants et professionnels pour les aider à perfectionner leurs compétences et optimiser leur potentiel. Elle a auparavant fait carrière dans les secteurs publics et privés. Après avoir commencé sa carrière comme consultante en marketing chez Touche Ross, elle a été Chef de cabinet auprès du ministre de l'Environnement, puis conseillère spéciale au bureau du Premier ministre du Québec. De 1989 à 1994, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe au ministère des Communications. De 1996 à 2000, elle a occupé le poste de Vice-présidente des ressources humaines et des communications avec les employés chez Téléglobe, une entreprise du secteur des télécommunications internationales. Elle a siégé aux conseils d'administration de Télé-Québec et de la Fondation du cancer du sein du Québec. Elle agit comme experte auprès de Évol, une organisation de financement et d'accompagnement des femmes entrepreneures. Elle détient un MBA de l'Université Laval, un diplôme en Gestion des ressources humaines de la Richard Ivey School of Management et est une coach certifiée (PCC) de l'International Coach Federation.

Zrinka Dekic compte près de 20 années d'expérience dans l'industrie du divertissement et des marchés financiers, notamment dans les domaines de la stratégie d'entreprise, des services d'investissement bancaires, de la gestion des placements et des finances corporatives. Elle a occupé, tout au long de sa carrière, de nombreux postes de direction clés, notamment en stratégie d'entreprise, planification stratégique et développement commercial chez The Walt Disney Company, à titre de vice-présidente de la division de gestion des placements chez Goldman Sachs à New York et, en tant que vice-présidente du groupe Technology, Media & Telecom (TMT) des services bancaires d'investissement Houlihan Lokey. Plus récemment, elle a occupé le poste de chef des finances chez Genius Brands International. Mme Dekic est titulaire d'un B.A. d'Amherst College et d'un MBA en finance de la Wharton School.

Sébastien Mailhot a travaillé comme chef de la direction de Carreaux Céragrès, un fabricant et distributeur privé de céramiques, pierres et produits architecturaux où il a contribué à l'expansion de l'entreprise au-delà du marché québécois. De février 2004 à janvier 2009, M. Mailhot a été partenaire et vice-président de Capimont Technologies, un fonds de capital de risque destiné aux technologies industrielles. Auparavant, M. Mailhot a été vice-président des finances et de l'administration de différentes entreprises technologiques. Il a également travaillé comme consultant financier chez Arthur Andersen et fourni à des entreprises en croissance des services liés aux fusions et acquisitions, aux finances et aux stratégies d'affaires. M. Mailhot détient les titres de comptable agréé (CPA) et d'expert en évaluation d'entreprise (EEE).

Luc Martin compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité et la gestion d'entreprises. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte où il a occupé divers postes dont celui d'associé directeur finances et opérations pour l'ensemble de Deloitte au Canada. Il y a été également responsable des services de vérifications externes offerts à des entreprises cotées en bourse et privées. De 1979 à 2002, M. Martin a œuvré chez Andersen où il y a été associé de 1990 à 2002. Il y a été associé en vérification externe de sociétés cotées en bourse et privées tout en y occupant divers postes de gestion du cabinet au Canada. M. Martin siège au conseil d'administration de Fonds de placement immobilier BTB depuis juin 2016 (où il préside le comité d'audit), Quincaillerie Richelieu Ltée depuis avril 2020 (où il préside le comité d'audit) et Behaviour Interactif Inc. depuis août 2018. M. Martin est CPA et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Montréal (1979).

Jean-Pierre Trahan occupe le poste de chef de la direction financière de Stingray depuis 2011. Il dirige une équipe d'experts-comptables et d'analystes chevronnés et est responsable de toutes les activités financières et comptables de l'entreprise. Avant de se joindre à Stingray, M. Trahan a acquis une solide expérience en occupant pendant plus de 30 ans divers postes au sein de Gestion Juste Pour Rire Inc., de Technologies 20-20 Inc., d'Hydro Agri Canada, une division de

Norsk Hydro ASA, et de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. M. Trahan est CPA, CA et titulaire d'un baccalauréat en commerce spécialisé en comptabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que d'un baccalauréat en sciences sociales spécialisé en économie de l'Université d'Ottawa. En 2016, il a été lauréat d'un prestigieux « As de la finance » décerné par la section du Québec de FEI Canada dans la catégorie « Dirigeant financier d'une petite ou moyenne entreprise ».

## Membres de la haute direction

Le tableau suivant indique le nom des membres de la haute direction, le poste actuellement occupé au sein de la Société ainsi que la date à laquelle ils ont été nommés membres de la haute direction de la Société:

Nom et municipalité de résidence	Poste actuel	Membre de la haute direction depuis
Sébastien Mailhot Boucherville (Québec) Canada	Président, chef de la direction	Juillet 2015
Joshua Chandler Pointe-Claire (Québec) Canada	Chef des finances	Avril 2024
Karen Mendoza Union City, Californie, États-Unis	Vice-présidente, ventes	Octobre 2022
Sébastien Boire-Lavigne Ville Saint-Laurent (Québec) Canada	Chef des technologies	Mai 2023

**Sébastien Mailhot** a été embauché par la Société en 2015 à titre de vice-président principal, alliances stratégiques et développement corporatif. Il a ensuite été nommé vice-président principal, développement corporatif et opérations, et chef des opérations en 2016. Lorsque le chef des finances de la Société, Jean-François Lacroix, a quitté la Société en août 2019, monsieur Mailhot a été nommé chef des finances par intérim tout en maintenant ses fonctions de chef des opérations. **Joshua Chandler** Joshua Chandler a été vice-président, chef des fusions et acquisitions mondiales et trésorier chez Aimia Inc. de 2017 à 2020, vice-président des finances et chef du développement corporatif à la Banque Fairstone du Canada de 2021 à 2023, chef des finances chez Cook It de 2023 à 2024, et il a été nommé chef des finances de la Société en avril 2024. **Karen Mendoza** a occupé le poste de directrice principale des opérations de vente au détail et de la technologie chez Nintendo (Californie) de 2008 à 2019, et est membre du conseil d'administration de GameTruck Licensing, LLC depuis 2019. Elle a rejoint D-BOX en tant que vice-présidente des ventes - divertissement commercial jusqu'à ce qu'elle soit nommée vice-présidente des ventes en octobre 2022. **Sébastien Boire Lavigne** a occupé plusieurs postes, dont celui de chef de la technologie, chez XMedius Solutions de 2006 à 2020. Il a ensuite été chef de l'exploitation chez Alcumus Cognibox de 2021 à 2022, année où il s'est joint à D-BOX à titre de vice-président, technologie. Il a été nommé chef de la technologie chez D-BOX en mai 2023.

## Actions de la Société détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

Au 30 mai 2024, les administrateurs et membres de la haute direction de D-BOX, en tant que groupe, sont les propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou exercent une emprise sur un total de 4 054 365 actions ordinaires de catégorie A de la Société, ce qui correspond à 1,84 % des 220 226 573 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation de la Société. Aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ne possède ou ne contrôle des titres comportant droit de vote de D-BOX USA, puisque cette compagnie est une filiale en propriété exclusive de D-BOX. Les informations du présent paragraphe ont été fournies par les administrateurs et les membres de la haute direction visés.

## **INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS**

À la connaissance de la Société, aucun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société :

- a) n'est, ni n'a été, au cours des dix (10) dernières années un administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui :
  - i) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou toute ordonnance qui prive la Société visée du droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, et qui dans tous les cas était en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs (une « **ordonnance** »), prononcée pendant que le candidat exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette société; ou
  - ii) a fait l'objet d'une ordonnance après que le candidat a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
- b) n'est, ni n'a été, au cours des dix (10) dernières années, un administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- c) n'a, au cours des dix (10) dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir son actif.

Aucun des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société ne s'est vu imposer :

- a) soit des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; ou
- b) soit toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## **CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Il n'existe aucun conflit d'intérêt réel ou potentiel important entre la Société ou une de ses filiales et un administrateur ou un dirigeant de la Société ou une de ses filiales.

---

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU COMITÉ D'AUDIT**

---

### **CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT**

La chartre du comité d'audit est jointe aux présentes à titre d'Annexe A.

### **COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT**

Le comité d'audit est actuellement composé de Luc Martin, Denis Chamberland et Jean-Pierre Trahan. Aux termes du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, un administrateur siégeant à un comité d'audit est « indépendant » s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur, à savoir, une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un membre du comité. Le conseil d'administration estime que tous les membres du comité d'audit sont des membres indépendants.

Le conseil d'administration estime que chacun des trois membres du comité possède « des compétences financières » au sens du paragraphe 1.6 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, à savoir, que chaque membre a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

### **FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES**

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités sont décrites ci-après :

Luc Martin compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité et la gestion d'entreprises. De 2002 à novembre 2014, M. Martin a été associé chez Deloitte où il a occupé divers postes dont celui d'associé directeur finances et opérations pour l'ensemble de Deloitte au Canada. Il y a été également responsable des services de vérifications externes offerts à des entreprises cotées en bourse et privées. De 1979 à 2002, M. Martin a œuvré chez Andersen où il y a été associé de 1990 à 2002. Il y a été associé en vérification externe de sociétés cotées en bourse et privées tout en y occupant divers postes de gestion du cabinet au Canada. M. Martin siège au conseil d'administration de Fonds de placement immobilier BTB depuis juin 2016 (où il préside le comité d'audit), Quincaillerie Richelieu Ltée depuis avril 2020 (où il préside le comité d'audit) et Behaviour Interactif Inc. depuis août 2018. M. Martin est CPA et titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) à Montréal (1979).

Denis Chamberland, FCPA, FCA, IAS.A est diplômé en administration des affaires de HEC Montréal et membre fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il détient également une certification de l'Institut des administrateurs de sociétés, section du Québec, le désignant comme IAS.A. Il a été cochef de la direction chez Richter/RSM Richter Chamberland, où il a mis à profit ses compétences en développement de marque de 2009 à 2012. Doté d'une forte fibre entrepreneuriale, monsieur Chamberland a de plus fondé une firme comptable, Chamberland Hodge, axée sur l'accompagnement des entrepreneurs, et y a agi à titre de cochef de la direction de 1985 à 2009. M. Chamberland est présentement membre du Conseil des gouverneurs de HEC Montréal.

Jean-Pierre Trahan, CPA, CA, occupe le poste de chef de la direction financière de Stingray depuis 2011. Il dirige une équipe d'experts-comptables et d'analystes chevronnés et est responsable de toutes les activités financières et comptables de l'entreprise. Avant de se joindre à Stingray, M. Trahan a acquis une solide expérience en occupant pendant plus de 30 ans divers postes au sein de Gestion Juste Pour Rire Inc., de Technologies 20-20 Inc., d'Hydro Agri Canada, une division de Norsk Hydro ASA, et de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. En 2016, il a été lauréat d'un prestigieux « As de la finance » décerné par la section du Québec de FEI Canada dans la catégorie « Dirigeant financier d'une petite ou moyenne entreprise ».

## **POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE**

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures précises pour recruter des services non liés à l'audit. Toutefois, la charte du comité d'audit prévoit que tout service non lié à l'audit effectué par les auditeurs indépendants doit être approuvé au préalable par le comité d'audit.

## **HONORAIRES DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT EXTERNE**

### **Honoraires d'audit**

Les *honoraires d'audit* comprennent les honoraires pour services professionnels rendus pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société, l'aide à l'établissement des états financiers intermédiaires et des questions connexes. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 179 671 \$ en honoraires d'audit lors du dernier exercice financier clos le 31 mars 2024 et 209 493 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

### **Honoraires pour services liés à l'audit**

Les *honoraires pour services liés à l'audit* comprennent les honoraires pour services professionnels rendus qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société et qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit ci-dessus, notamment l'assistance pour la mise en œuvre des normes internationales d'information financière. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé la Société 14 416 \$ en honoraires pour services liés à l'audit lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2024, et 12 500 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

### **Honoraires pour services fiscaux**

Les *honoraires pour services fiscaux* comprennent les honoraires pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société ont facturé 20 628 \$ en honoraires pour service fiscaux lors de l'exercice financier clos le 31 mars 2024 et 46 612 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

### **Autres honoraires**

Les *autres honoraires* comprennent les honoraires pour les services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprennent entre autres les services de traduction. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., les auditeurs indépendants de la Société, ont facturé 2 003 \$ en honoraires pour autres services lors de l'exercice clos le 31 mars 2024 et 3 552 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

---

## **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

---

### **POURSUITES**

La Société n'est pas, et n'a pas été au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, partie à une poursuite qui met ou a mis en cause les biens de la Société et qui, selon la Société, pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, et le cours de ses titres. À la connaissance de la Société, aucune telle poursuite judiciaire n'est actuellement envisagée.

### **APPLICATION DE LA LOI**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, (i) aucune amende ou sanction n'a été infligée à la Société par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation, (ii) aucune autre amende ou sanction n'a été infligée à la Société par un tribunal ou par un organisme de réglementation et qui serait vraisemblablement

considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement, et (iii) la Société n'a pas conclu de règlement amiable devant un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation.

---

## ***MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES***

---

Aucun des initiés, des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni les personnes avec qui ils ont respectivement des liens n'ont ou n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération importante, qu'elle soit projetée ou conclue, dans les trois derniers exercices complets de la Société et qui a eu ou est susceptible d'avoir une incidence défavorable sur la Société ou ses filiales.

---

## ***AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES***

---

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions de catégorie A de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc. à ses bureaux principaux de Montréal et de Toronto.

---

## ***CONTRATS IMPORTANTS***

---

En juillet 2020, la Société a conclu une entente définitive avec la BNC concernant l'octroi d'une marge de crédit d'un montant de 4 millions de dollars pour les activités courantes et le fonds de roulement de la Société (la « **Marge de Crédit BNC** »). Cette Marge de Crédit BNC est renouvelable annuellement et porte intérêt au taux préférentiel majoré de 2,50 %, et est garantie par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine.

Parallèlement, la Société a aussi conclu une entente définitive avec la Banque de développement du Canada (« **BDC** ») concernant l'octroi d'un crédit de fonds de roulement sous forme d'un prêt commercial d'un montant de 2 millions de dollars. La Société a conclu un amendement avec la BDC en juillet 2023 qui prévoit le remboursement en versements mensuels de capital de 20 000 \$, arrivant à échéance en juin 2028. Le prêt est garanti par une hypothèque de second rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine.

En septembre 2021, la Société a conclu une entente de prêt avec la BNC dans le cadre du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (« **PCSTT** ») offert par la BDC. Le prêt est une facilité de crédit non rotatif de 1 000 000 \$ basée sur une période d'amortissement linéaire de 10 ans avec un taux d'intérêt de 4 % à échéance le 7 septembre 2024 (le « **Prêt PCSTT** »). Les modalités de remboursement du Prêt PCSTT sont les suivantes : intérêts seulement pour la première année, et capital et intérêts pour les années subséquentes. Le Prêt PCSTT est garanti par une hypothèque de premier rang et des sûretés sur tous les actifs de la Société et de sa filiale américaine, et est garanti par la BDC.

En octobre 2023, la Société a signé un nouvel accord amendé avec la BNC afin, entre autres, d'augmenter le montant total de la Marge de Crédit BNC de 4 000 000 \$ à 5 500 000 \$ et de modifier la date d'échéance du prêt PCSTT du 7 septembre 2024 au 30 septembre 2025.

---

## ***INTÉRÊTS DES EXPERTS***

---

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont les auditeurs indépendants de la Société depuis 2004 et ont signé en cette qualité le rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont informé la Société qu'ils sont indépendants à l'égard de la Société au sens du Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

---

## ***RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES***

---

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles par Internet sur le site web de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, le cas échéant, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection des administrateurs.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société établis pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Le site web de la Société contient aussi des renseignements supplémentaires sur ses produits. On peut consulter ces renseignements à l'adresse [www.d-box.com](http://www.d-box.com).

## **ANNEXE A**

### **CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.**

#### **1. OBJET**

La présentation et la divulgation de l'information financière de Technologies D-BOX inc. (la « Société ») constituent l'un des aspects les plus importants de la gestion de l'entreprise et des affaires de la Société. Le conseil d'administration surveille le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société afin d'acquiescer l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont respectés :

- a) la Société se conforme aux lois, aux règlements, aux règles, aux politiques et aux autres exigences applicables des gouvernements, des organismes de réglementation et des bourses en matière de présentation et de divulgation de l'information financière;
- b) les conventions et les pratiques comptables, les jugements importants et les renseignements qui sous-tendent les états financiers de la Société ou qui y sont intégrés sont les plus indiqués en fonction des circonstances;
- c) les états financiers trimestriels et annuels de la Société sont exacts et présentent fidèlement la situation et la performance financière de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »);
- d) les renseignements pertinents sur la situation et la performance financière de la Société sont communiqués au public en temps opportun.

Pour aider le conseil d'administration à surveiller le processus de présentation et de divulgation de l'information financière de la Société, le conseil d'administration a mis sur pied le comité d'audit.

Bien que le comité d'audit dispose des pouvoirs et a les responsabilités qui sont stipulés dans la présente charte, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou non comptables ou auditeurs de profession, mais d'une manière ou d'une autre, leur rôle n'est pas d'agir en cette qualité. Par conséquent, il n'incombe pas au comité d'audit de vérifier les renseignements et les états financiers de la Société ni d'établir que ceux-ci sont complets et exacts et conformes aux IFRS ainsi qu'aux règles et aux règlements applicables. Cette tâche incombe à la direction, aux auditeurs indépendants et aux autres professionnels dont la Société retient les services.

#### **2. COMPOSITION ET COMPÉTENCES**

Les membres du comité d'audit sont nommés chaque année par le conseil d'administration. Le comité est composé d'un minimum de trois (3) administrateurs indépendants choisis parmi les membres du conseil. Ils sont nommés à la première réunion qui suit l'assemblée annuelle des actionnaires ou à une autre réunion si un poste devient vacant. Le conseil d'administration nomme une fois par année le président du comité parmi les membres du comité d'audit.

Tous les membres du comité d'audit devraient posséder des compétences financières, et avoir la capacité de lire et de comprendre les états financiers. Au moins un (1) des membres du comité d'audit devrait avoir une expertise comptable ou financière connexes acquise dans le cadre d'emplois occupés dans le domaine de la finance ou de la comptabilité, l'accréditation professionnelle nécessaire en comptabilité ou toute autre expérience ou tous autres antécédents comparables qui lui ont permis d'acquiescer cette expertise financière, y compris avoir occupé le poste de chef de la direction, de chef des finances ou de membre de la haute direction assumant des responsabilités financières, et d'être en mesure d'analyser et d'interpréter un jeu complet d'états financiers et de notes afférentes conformément aux IFRS.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit, chaque membre de celui-ci doit pouvoir se fier de bonne foi aux documents suivants :

- a) les états financiers de la Société dont un membre de la direction de la Société ou les auditeurs indépendants, dans leur rapport écrit, lui ont déclaré qu'ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux IFRS;

- b) les rapports d'un avocat, d'un comptable, d'un ingénieur, d'un évaluateur ou de toute autre personne dont la profession accorde de la crédibilité à ses déclarations.

Dans le cadre de l'exécution des obligations qui incombent au comité d'audit aux termes du présent mandat, chaque membre de celui-ci est tenu de faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables. Ce mandat ne vise aucunement à imposer aux membres du comité d'audit une norme de prudence ou de diligence qui serait, de quelque manière que ce soit, plus rigoureuse ou plus vaste que la norme à laquelle tous les membres du conseil d'administration sont assujettis, et il ne doit pas être interprété comme tel. Le comité d'audit est essentiellement chargé d'exercer des activités de surveillance et d'examen qui lui permettront d'acquérir l'assurance raisonnable (mais non l'assurance absolue) que les activités fondamentales entourant la comptabilité et la présentation de l'information sont menées de manière efficace et que les objectifs en matière de présentation et de divulgation de l'information financière sont atteints, et de pouvoir faire un rapport à cet égard au conseil d'administration.

### **3. PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE FONCTIONNEMENT**

Le comité d'audit doit s'acquitter de ses responsabilités dans le contexte des principes et lignes directrices qui suivent :

- a) Le président du comité et les autres membres du comité d'audit ont des communications directes, ouvertes et franches tout au long de l'année avec la direction, les présidents des autres comités (le cas échéant) et les membres du conseil, les auditeurs indépendants et tous les conseillers principaux à d'autres comités, s'il y a lieu.
- b) Le comité, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, élabore un plan de travail annuel en se rapportant aux responsabilités énoncées dans la présente charte.
- c) Le comité d'audit, en consultation avec la direction et les auditeurs indépendants, participe au processus d'étude et d'examen des questions financières importantes et des nouvelles normes susceptibles d'avoir une incidence sur la présentation et la divulgation de l'information financière de la Société.
- d) Il incombe au président du comité d'audit d'élaborer l'ordre du jour des réunions du comité d'audit en consultation avec les membres du comité, les membres de la haute direction et les auditeurs indépendants.
- e) Le comité communique ses attentes à la direction et aux auditeurs indépendants en ce qui concerne la nature et l'étendue de ses exigences en matière d'information et des délais à respecter à cet égard. Le comité s'attend à recevoir, de la direction et des auditeurs indépendants, au moins une semaine avant chaque réunion, les documents pertinents à toutes les questions à l'ordre du jour de cette réunion.
- f) Pour l'aider à assumer convenablement ses responsabilités, le comité peut retenir les services d'une ou plusieurs personnes ayant des connaissances spécialisées, aux frais de la Société, après avoir consulté la direction.
- g) À chaque réunion du comité, les membres du comité d'audit se réunissent à huis clos entre eux seulement, avec (au besoin), les auditeurs indépendants seulement et avec la direction seulement.
- h) Le comité, par l'entremise de son président, fait un rapport au conseil d'administration après chaque réunion du comité à la prochaine réunion du conseil qui est prévue ou plus tôt si requis.
- i) En tant que représentants des actionnaires, les auditeurs indépendants rendent ultimement compte de l'exécution de leur mandat au conseil d'administration et au comité d'audit. Le comité s'attend à ce que les auditeurs indépendants lui signalent toutes les questions importantes et toutes les questions susceptibles de le devenir qui découlent de leur relation avec la Société.

Le comité d'audit se réunit au moins à chaque trimestre, et plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Il incombe au comité d'établir le moment et l'endroit où auront lieu les réunions, de convoquer celles-ci et d'en établir le fonctionnement en tenant compte des conditions suivantes :

- a) à toutes les réunions du comité d'audit, le quorum est constitué de la majorité des membres;
- b) les mesures prises par le comité d'audit à une réunion dûment constituée exigent au plus le vote favorable de la majorité des membres qui y assistent et, dans toutes les circonstances, une résolution ou un autre instrument écrit signé par tous les membres du comité d'audit est considéré comme une mesure prise par le comité d'audit.

Le dirigeant responsable des finances de la Société et les auditeurs indépendants assistent habituellement à toutes les réunions du comité d'audit.

Le procès-verbal des réunions du comité d'audit est approuvé par le comité et remis au conseil d'administration à titre informatif.

Sous réserve de la nomination d'une autre personne à titre de secrétaire du comité d'audit, le secrétaire de la Société remplit la fonction de secrétaire aux réunions du comité d'audit.

#### **4. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS**

Le comité a les responsabilités suivantes :

##### **4.1 Présentation de l'information financière**

- Examiner, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers annuels ainsi que le rapport des auditeurs indépendants y afférent, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers intermédiaires et annuels, les rapports de gestion et les communiqués de presse y afférents, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Examiner avant qu'ils ne soient publiés, les documents d'information publics comme un prospectus ou la notice annuelle, qui contiennent des états financiers de la Société, et en recommander l'approbation au conseil d'administration.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la conformité et de la pertinence des conventions comptables de la Société.
- Discuter avec la direction des écarts importants entre les périodes comptables comparatives et les unités d'affaires comparables.

##### **4.2 Conventions comptables**

- Examiner l'incidence des modifications proposées aux normes comptables ou aux politiques ou règlements en valeurs mobilières portant sur les conventions comptables et la présentation de l'information, et en discuter de manière proactive.
- Examiner avec la direction et les auditeurs indépendants, les modifications proposées aux politiques comptables ainsi que les estimations et les jugements clés susceptible d'avoir une incidence sur la présentation de l'information financière et tenter de savoir si les politiques comptables, l'information divulguée et les estimations et les jugements clés sous-jacents sont considérés comme étant les plus indiqués dans les circonstances.
- Discuter avec la direction et les auditeurs indépendants de la clarté et de la suffisance de l'information financière divulguée par la Société.

### 4.3 Risques et incertitudes

Reconnaissant qu'il incombe au conseil, en consultation avec la direction : (1) de cerner les principaux risques commerciaux auxquels est exposée la Société; (2) d'établir le degré de tolérance aux risques de la Société; et (3) d'approuver toute politique de gestion des risques en place, le comité d'audit se concentre sur les risques financiers importants et acquiert l'assurance raisonnable que ces derniers sont gérés ou contrôlés de manière efficace par la direction grâce aux moyens suivants :

- Acquérir l'assurance raisonnable que les risques financiers importants sont atténués ou contrôlés de manière efficace grâce aux moyens suivants :
  - (i) examiner avec la direction, au moins une fois chaque trimestre, la liste à jour de ces risques financiers ainsi que les mesures permanentes ou spéciales qui ont été prises pour gérer chacun d'eux;
  - (ii) discuter avec la direction de l'évaluation que fait celle-ci des risques financiers qu'entraîne, pour la Société, sa gestion de ces risques financiers, le cas échéant;
  - (iii) s'assurer auprès de la direction que les conventions, les procédés et les programmes existants sont convenables afin de cerner, de gérer et de contrôler ces risques financiers.
- Examiner au moins une fois par année, le caractère convenable des assurances contractées par la Société.
- Examiner trimestriellement la liste des dettes éventuelles de la Société, y compris les réclamations en justice, les avis de cotisation d'impôt et autres, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation et les résultats financiers de la Société et la manière dont ces éléments sont divulgués dans les états financiers.
- Examiner, au moins une fois par année, le caractère adéquat des pratiques de gestion des risques de change, des risques liés aux taux d'intérêt et des autres risques financiers, par exemple le recours aux instruments financiers dérivés.
- Examiner au moins une fois par année, les politiques qui exigent que les éléments de passif importants, actuels ou éventuels, soient signalés au conseil d'administration en temps opportun, ainsi que la conformité à ces politiques.

### 4.4 Contrôle financier et contrôle des écarts

- Examiner annuellement les plans des auditeurs indépendants afin d'acquérir l'assurance raisonnable que les procédures de contrôles internes sont adéquats compte tenu des risques, et sont complets, coordonnés et rentables.
- Examiner trimestriellement, avec la direction, le programme prévu par celle-ci ayant trait à l'élaboration et à la mise à jour des contrôles internes qui indique la progression des initiatives prévues ainsi que les mesures prises pour contrôler les écarts.
- Recevoir de la direction, des auditeurs indépendants, des conseillers juridiques ou autres personnes, des rapports réguliers sur les écarts importants observés, y compris toute indication ou détection de fraude, et les mesures correctives prises pour y remédier.
- Discuter avec la direction la base d'information utilisée par le chef des finances pour faire un rapport, au moins une fois par année, sur l'efficacité des contrôles internes de la Société.

### 4.5 Conformité aux lois et aux règlements

- Examiner les rapports réguliers de la direction, des auditeurs indépendants et des conseillers juridiques à l'égard de la conformité de la Société aux lois et aux règlements relatifs à la déclaration de revenus et à la

divulgateur de l'information financière, notamment ceux qui imposent des retenues, ayant un effet important sur les états financiers.

- Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit.
- Établir des procédures concernant l'envoi confidentiel et anonyme, par les salariés de la Société, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.

#### **4.6 Relations avec les auditeurs indépendants**

- Faire chaque année des recommandations au conseil quant à la nomination, à la révocation ou au remplacement des auditeurs indépendants.
- Approuver la rémunération et les modalités de la mission des auditeurs indépendants qui sont indiquées dans sa lettre de mission.
- Recevoir chaque année un rapport des auditeurs indépendants quant à leur indépendance, ce rapport indiquant tous les services autres que l'audit fournis à la Société (et les honoraires et frais connexes).
- Examiner avec les auditeurs indépendants l'étendue de l'audit, les points devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'audit, la mesure dans laquelle l'audit indépendant peut être coordonné avec un processus d'audit interne et les seuils d'importance relative que les auditeurs indépendants se proposent d'utiliser.
- Établir des processus de communication efficaces avec la direction et les auditeurs indépendants pour être en mesure de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité des relations entre les auditeurs indépendants, la direction et la Société.
- Résoudre les désaccords entre la direction de la Société et les auditeurs indépendants relativement à l'information financière, le cas échéant.
- Surveiller la qualité et l'efficacité des travaux effectués par les auditeurs indépendants dans le cadre de la production et la remise d'un rapport d'audit pour le compte de la Société ou de tout autre service d'audit, d'examen ou d'attestation requis par la Société.
- Recevoir des auditeurs indépendants des rapports sur l'état du programme d'audit approuvé, les constatations importantes des auditeurs indépendants, la lettre de recommandation ainsi que le rapport final des auditeurs.
- Rencontrer régulièrement les auditeurs indépendants en l'absence de la direction.
- S'assurer de ne pas demander aux auditeurs indépendants de rendre des services qui pourraient compromettre leur objectivité et leur indépendance.
- Approuver, avant qu'ils soient confiés aux auditeurs indépendants, tout service non-lié à l'audit, ou autre que les services d'audit, qui doivent être fournis par les auditeurs indépendants.
- Examiner chaque année la politique d'embauche de la Société limitant l'embauche de certains employés, actuels ou anciens, des auditeurs indépendants.
- Examiner tout rapport des auditeurs indépendants ayant trait à la rotation prévue des associés chargés du dossier de la Société.

#### **4.7 Autres responsabilités et questions**

- Examiner les données et les objectifs liés à l'ESG à inclure dans les documents d'information continue de la Société.
- Examiner et réévaluer chaque année la pertinence de la présente charte.
- Après avoir consulté le président et les auditeurs indépendants, acquérir l'assurance raisonnable, au moins une fois par année, que le personnel affecté aux finances et à la comptabilité de la Société est compétent et assez nombreux, et que les autres ressources connexes sont suffisantes.
- Être tenu au courant de la nomination des cadres financiers de la Société.
- Remplir toutes les autres fonctions que le conseil pourrait, de temps à autre, confier au comité.